

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann, Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Pierre Dallèves, Diane Gilliard, Marie-Josée Gillioz, Alain Hubler, Jean Mpoy, Charles-Denis Perrin, Roland Rapaz, Antoine Rudasigwa.

Membres absents non excusés : Aline Gabus, André Gebhardt, Thérèse de Meuron, Georges Glatz, Thomas Schlachter, Gianni John Schneider, Antoine Verdon.

| | |
|-----------------------------|----|
| Membres présents | 81 |
| Membres absents excusés | 11 |
| Membres absents non excusés | 7 |
| Effectif actuel | 99 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Tristan Gratier (Rad.).

Démission

de M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.), avec effet immédiat. (Lettre du 29 septembre 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2004/20, 2004/22 et 2004/28. (30 septembre 2004.)

Communications municipales

- 6 septembre 2004 : Modifications et baisses de tarifs de vente de l'électricité au détail à partir du 1^{er} janvier 2005.
- 22 septembre 2004 : Extension du compte d'attente en vue de la réfection, de l'agrandissement et des transformations du collège de Villamont.
- 28 septembre 2004 : Ouverture d'un compte d'attente destiné à couvrir les frais des études liées au projet d'entretien lourd, de rénovation des domaines agricoles et viticoles et d'aménagements en relation avec le développement du Tourisme vert.

Question Réponse

à la question (N^o 21) de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : Rue des Maisons-Familiales – Modification du régime des vitesses.

| | |
|--|--|
| <p>Motion <i>Dépôt</i></p> | <p>de M. Alain Hubler (POP) et M^{me} Evelyne Knecht (POP) : « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne. ».</p> |
| <p>Motion <i>Dépôt</i></p> | <p>de M^{me} Florence Germond (Soc.) pour un plan de mobilité d'entreprise pour la Ville de Lausanne.</p> |
| <p>Interpellation <i>Dépôt</i></p> | <p>de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) (5 cosignataires) au sujet du rapport sur les motions en suspens.</p> |
| | <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> |
| <p>Interpellation <i>Dépôt</i></p> | <p>de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) : « Rapport Centre social régional – Contrôle cantonal des finances ».</p> |
| <p>Interpellation <i>Dépôt</i></p> | <p>de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Quelle stratégie pour les Services industriels lausannois ? ».</p> |
| <p>Election complémentaire</p> | <p>d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Alain Bron (Soc.).</p> |
| | <p>M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.).</p> |
| | <p>Le Conseil désigne, à main levée, M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations.</p> |
| <p>Questions orales</p> | |
| <p>I.</p> | <p>M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.</p> |
| <p>II.</p> | <p>M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p> |
| <p>III.</p> | <p>M^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p> |
| <p>IV.</p> | <p>M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.</p> |
| <p>V.</p> | <p>M. Marc Vuilleumier (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.</p> |

Rapport s/préavis
N° 2004/20

Société coopérative de construction et d'habitation Domus
Projet de construction d'un bâtiment comprenant
15 logements subventionnés et un parking de 8 places intérieures,
sis rue de la Borde 7

Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement

Octroi d'un cautionnement simple

Rapporteur : M. Olivier Martin (Rad.)

Discussion

Jean-Pierre Bébox (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder, à la Société coopérative de construction et d'habitation Domus, les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, d'un bâtiment totalisant 15 logements ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 41'784.– durant les trois premières années après l'achèvement des travaux ; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture, cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement simple, équivalant à 30% du coût total admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, y compris la valeur du terrain, soit au maximum un montant de Fr. 1'210'000.–, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
4. d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2005 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Domus, pour un montant maximal de Fr. 4500.–. Cela permettrait de rendre possible l'accès de 3 logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

Rapport s/préavis
N° 2004/22

Rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau d'eauservice
pour l'exercice 2004

Demande de crédit complémentaire

Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

| | |
|---|--|
| Vote | <p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 à 3 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 920'000.– pour 2004, nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution d'eau potable, pour eauservice ;2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissement y relatives sous les rubriques 4700.390 et 4700.331 du budget d'eauservice ;3. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées pour eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. |
| Rapport s/préavis N° 2004/28 | <p style="text-align: center;">Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2004</p> <p style="text-align: center;">Demande de crédit complémentaire</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)</p> |
| Discussion | <p>La discussion n'est pas demandée.</p> |
| Vote | <p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 et 2 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'500'000.–, nécessaire à la couverture des frais de remplacement et d'extension du réseau de distribution de gaz, somme à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution de gaz ;2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissement y relatives sous les rubriques 7400.390 et 7400.331 du budget du Service du gaz et du chauffage à distance. |
| Rapport s/motion | <p style="text-align: center;">Motion de M^{me} Magali Zuercher</p> <p style="text-align: center;">pour une impression plus rationnelle du Bulletin des séances du Conseil communal</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteuse</u> : M^{me} Adèle Thorens (Les Verts)</p> |
| Amendement de la commission | <p><i>La commission décide de prolonger de six mois le délai d'étude de cette motion.</i></p> |
| Discussion | <p>Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.</p> |

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

**Rapport s/préavis
N° 2004/21**

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris
entre l'avenue de la Vallombreuse, la commune de Prilly, le Désert de
La Grangette, la Falaise des Plaines-du-Loup
et le Désert en Gratta-Paille**

Addenda au plan légalisé N° 638 du 7 octobre 1988

Rapportrice : M^{me} Florence Germond (Soc.)

**Amendement de la
commission**

5. *de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions (...).*

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Votes

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement le chapitre 4. *Règlement* du préavis, l'amendement de la commission et les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallombreuse, la commune de Prilly, le Désert de La Grangette, la Falaise des Plaines-du-Loup et le Désert en Gratta-Paille, addenda au plan légalisé N° 638 du 7 octobre 1988 ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step)

**Sécurisation du site, protection de la santé
et management qualitatif et environnemental**

Rapporteur : M. Marc Vuilleumier (POP)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de sécurisation du site, de protection de la santé et de management qualitatif et environnemental à la Step ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'336'000.– ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 10 ans ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus.

Motion

de M. Gilles Meystre (Rad.) proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois.

Discussion préalable

Gilles Meystre (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts pour une clarification et un développement de la politique de soutien aux créateurs dans le domaine des arts plastiques.

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts : « Politique du logement : s'impliquer sur le marché libre ! ».

Discussion préalable

Serge Segura (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

10^e séance du mardi 5 octobre 2004

demandant la création d'une commission consultative de la culture

Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)

| | |
|---|---|
| Discussion | Gilles Meystre (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Philippe Mivelaz. |
| Vote | Le Conseil, par 32 oui, 35 non et 3 abstentions, décide : de refuser la prise en considération de cette motion. _____ |
| Motion | de M. Pierre Payot (POP) et consorts demandant l'étude d'une modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne afin de permettre au Conseil communal de prendre, pour améliorer le taux de couverture, des mesures autres que la seule augmentation des cotisations |
| Discussion préalable | La discussion n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____ |
| Motion | de M ^{me} Andrea Eggli (POP) : « Lausanne 'hors zone' de l'Accord général sur le commerce des services ». |
| Discussion préalable | La discussion n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____ |
| Motion | de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Alain Bron (Soc.) et M ^{me} Sylvie Favre (Soc.) pour une nouvelle réflexion sur l'aménagement du Pont de Chailly. |
| Discussion préalable | Françoise Longchamp (Lib.), Alain Bron (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. _____ |
| Interpellation Développement | Marc-Olivier Buffat (Rad.), président de la Commission permanente de gestion développe son interpellation urgente au sujet du rapport sur les motions en suspens. |
| Réponse municipale | Daniel Brélaz, syndic. |
| Discussion | Roland Ostermann (Les Verts), Pierre Payot (POP), Marc-Olivier Buffat (Rad.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation _____ |

Interpellation

de M^{me} Magali Zuercher (Soc.): « Accord général sur le commerce des services. ».

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Andrea Eggli (POP), Daniel Brélaz, syndic, Sylvie Favre (Soc.), qui dépose la résolution suivante au nom de Magali Zuercher (Soc.) :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal invite la Municipalité à se tenir informée des développements et des effets éventuels de l'Accord général sur le commerce des services et à préserver un service public de qualité, au besoin en agissant en réseau avec d'autres collectivités publiques.

Discussion

Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Au vote, la résolution de M^{me} Sylvie Favre recueille 36 oui, 36 non et 2 abstentions ; le président tranche en votant contre la résolution.

Andrea Eggli (POP) demande l'appel nominal. Sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui : Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Hottinger Julian, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Philippe, Vuilleumier Marc. (38.)

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dentan Josianne, Fiora-Guttman Martine, Gillard Nicolas, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, Meylan Georges Arthur, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Pache Denis, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (39.)

Abstentions : Chappuis Gérard. (1.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **refuse** la résolution de M^{me} Sylvie Favre (Soc.) par 39 non, 38 oui et 1 abstention.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Interpellation | de M. Gilles Meystre (Rad.) : « Quel avenir pour la salle du Romandie ? ». |
| Discussion | Gilles Meystre (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. |
| Interpellation | de M ^{me} Andrea Eggli (POP) : « Nettoyage des locaux de la Ville : une affaire municipale ! ». |
| Discussion | <u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution Dépôt | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité engage directement tous les employés municipaux nécessaires au nettoyage de tous les bâtiments communaux.</i> |
| Discussion | Jean-Jacques Schilt, directeur, Andrea Eggli (POP). |
| Vote | Le Conseil, par 40 non, 23 oui et 15 abstentions, refuse la résolution de M ^{me} Andrea Eggli (POP). |
| Interpellation | de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) sur l'avenir des forêts lausannoises et du Service des forêts, domaines et vignobles, suite à l'adoption par la Confédération du « Nouveau programme forestier suisse ». |
| Discussion | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Jean-Christophe Bourquin (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. |
| Interpellation | de M ^{me} Sylvie Favre (Soc.) : « Localisation du centre de logistique pour la gestion des déchets urbains recyclables : quelles justifications pour l'emplacement du garage à camions et à l'usine de tri sur l'avenue du Chablais ? ». |
| Discussion | Olivier Français, directeur des Travaux, Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur, Sylvie Favre (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. |
| Interpellation | de M. Marc Vuilleumier (POP) et consorts : « Carton rouge au syndic. ». |

10^e séance du mardi 5 octobre 2004

Discussion

Marc Vuilleumier (POP), Nicole Grin (Lib.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Marc Vuilleumier (POP), Daniel Brélaz, syndic, Marc Vuilleumier (POP).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Marc-Olivier Buffat, Gérard Chappuis, Marie-Josée Gillioz, Georges Glatz, Isabelle Mayor, Georges Arthur Meylan, Jean Mpoy, Florence Peiry-Klunge, Blaise Michel Pitton, Antoine Rudasigwa, Graziella Schaller.

Membres absents non excusés : Jacques Bonvin, Thérèse de Meuron, Thomas Schlachter, Gianni John Schneider.

| | |
|-----------------------------|----|
| Membres présents | 83 |
| Membres absents excusés | 12 |
| Membres absents non excusés | 4 |
| Effectif actuel | 99 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Absence

excusée de M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Lettre

de la Municipalité requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2004/35 et 2004/25. (21 octobre 2004.)

**Communications
municipales**

- 12 octobre 2004 : Immeuble avenue du Théâtre 12, Opéra de Lausanne – Augmentation du compte d'attente.
- 13 octobre 2004 : Nomination de M. Claude-Alain Luy en qualité de chef du Service du gaz et du chauffage à distance des SIL.
- 20 octobre 2004 : Mandat d'études parallèles d'aménagements paysagers le long du futur m2 entre Ouchy et Grancy – Ouverture d'un compte d'attente.

**Question
Réponse**

à la question (N^o 23) de M^{me} Florence Germond (Soc.) concernant les travaux à l'avenue Benjamin-Constant.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Christina Maier (Hors parti) demandant de faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage.

Interpellation
Dépôt

de M. Alain Bron (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Quel avenir pour la HEIG à Lausanne ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt

de M^{me} Florence Germond (Soc.) sur les horaires des classes enfantines.

Questions orales

- I.** M. Yves-André Cavin (Rad.) ; Daniel Brélaz, syndic.
- II.** M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- III.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- IV.** M^{me} Diane Gilliard (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/préavis
N° 2004/35

Arrêté d'imposition pour l'année 2005

Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
président de la Commission des finances

Amendements de la Commission

Article premier : *chiffre VIII (Impôt sur les chiens)*

A. (...)

Ce tarif est appliqué sur demande écrite et motivée à raison d'un chien par propriétaire contribuable.

C. (...)

5. *Les chiens des personnes au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI, de l'aide sociale vaudoise et du RMR, à raison d'un chien par personne.*

Article premier : *chiffres XII (Impôt sur les patentes de boissons), XIII (Patentes de cinéma), XV (Déballage et étalage) abrogés.*

Discussion générale

Serge Segura (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

Article premier

VIII Impôt sur les chiens

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Diane Gilliard (POP), Dino Venezia (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote s/amendements

Le Conseil, à une bonne majorité, **accepte** l'amendement de la Commission à la lettre A.

Le Conseil, par 44 oui, 33 non et 3 abstentions, **accepte** l'amendement de la Commission à la lettre C.

Le Conseil, au vote, **accepte** le chiffre VIII amendé.

IX Impôt sur les divertissements

Discussion Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Isabelle Truan (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement *Pour la suppression de l'impôt sur les divertissements.*
Dépôt

Discussion Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Gilles Meystre (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

Votes Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M^{me} Isabelle Truan (Lib.).
Le Conseil, au vote, **accepte** le chiffre IX.

XII Impôt sur les patentes de boissons, XIII Patentes de cinéma, XV Déballage et étalage

Discussion Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** l'amendement de la Commission aux chiffres XII, XIII et XV.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :
d'approuver l'arrêté d'imposition ci-après :

ARTICLE PREMIER

Les impôts suivants seront perçus en 2005 :

I

Impôt sur le revenu et impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques et des personnes morales qui leur sont assimilées

- Articles 19 à 59 de la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) et articles 5 à 18 bis de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC).

Ces impôts sont perçus à raison de 83% de l'impôt cantonal de base.

II

Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée, sociétés coopératives

- Articles 92 à 122 LI et articles 5 à 18 LIC.

Ces impôts sont perçus à raison de 83% de l'impôt cantonal de base.

III

Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux des personnes morales qui exploitent une entreprise

- Articles 123 à 127 LI et articles 5 à 18 LIC.

Cet impôt est perçu à raison de 83% de l'impôt cantonal de base.

IV

Impôt foncier sans défalcation des dettes

- Articles 19 et 20 LIC.

Cet impôt est calculé sur la base de l'estimation fiscale des immeubles (100%) ; il est perçu à raison de :

- a) 1,5‰ pour les immeubles sis sur le territoire de la Commune (art. 19 LIC) ;
- b) 0,5‰ pour les constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au Registre foncier (art. 20 LIC).

Les immeubles des collectivités publiques, au sens de l'article 19 LIC, sont exonérés de l'impôt foncier.

Sont également exonérés de l'impôt foncier, sur demande des intéressés :

- les personnes morales, exonérées des impôts ordinaires sur le bénéfice et le capital, qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique, pour la part de leurs immeubles affectée à ces activités ;
- les immeubles affectés au logement, propriété de sociétés bénéficiant d'aides publiques ;
- la part des immeubles propriété des églises qui est affectée à l'exercice de leur culte.

La Municipalité statue définitivement en cas de contestation à ce sujet.

V

Impôt spécial dû par les étrangers

- Article 15 LI et article 22 LIC.

Les étrangers visés par les articles précités sont soumis à un impôt perçu à raison de Fr. 0.83 par franc de l'impôt cantonal de base.

VI

Droits de mutation

- Articles 23 à 28 LIC et article 5 de la loi annuelle d'impôt.

Les droits de mutation sont perçus à raison de :

- a) Fr. 1.– par franc de l'Etat sur les successions et donations.
- b) Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les autres actes de transfert.

VII

Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

- Articles 128 et 129 LI et article 29 LIC.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 0.50 par franc de l'Etat.

VIII

Impôt sur les chiens

- Article 32 LIC.

Cet impôt est perçu à raison de :

- A) Fr. 20.– par chien pour les chiens de garde.

Ne sont compris dans cette catégorie que les chiens d'une taille suffisante pour les propriétaires domiciliés dans les hameaux forains ou à la périphérie de la ville.

Ce tarif est appliqué sur demande écrite et motivée à raison d'un chien par contribuable :

- a) aux habitants des hameaux forains dont l'habitation est isolée (Vernand, Montheron, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc et Montblesson) ;
- b) aux personnes dont le chien est utilisé exclusivement à la garde d'immeubles affectés à l'industrie et au commerce ou d'exploitations agricoles ou horticoles ;
- c) aux propriétaires domiciliés à la périphérie de la ville dont l'habitation est éloignée de toute autre construction.

- B) Fr. 90.– pour les autres chiens.

- C) sont exonérés :

1. Les chiens d'aveugle.
2. Les chiens appartenant à l'armée ou aux Corps de police.
3. Les chiens d'avalanche ou de dressage mis au service d'une Autorité civile ou militaire.
L'exonération intervient sur production d'une attestation de l'Autorité faisant appel aux services du requérant.
4. Les chiens de fonctionnaires internationaux exonérés du paiement des impôts directs en vertu du droit international public.
5. Les chiens des personnes au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI, de l'aide sociale vaudoise et du RMR, à raison d'un chien par personne.

IX

Impôt sur les divertissements

- Article 31 LIC.

A. *Perception*

1. Un impôt est perçu sur le prix des entrées et des places payantes sur les collectes, sur les majorations de consommations ou autres suppléments, notamment pour :

- a) les concerts, conférences, expositions, représentations théâtrales ou cinématographiques, manifestations musicales, artistiques ou littéraires, établissements forains ;
 - b) les manifestations sportives avec spectateurs ;
 - c) les bals, kermesses, dancings.
2. Le taux de l'impôt perçu sur un prix d'entrée ou sur les collectes est de 14%.
 3. Pour les majorations des consommations et autres suppléments, le taux de l'impôt est de 15%.
 4. La Direction de la sécurité publique peut, toutefois, en cas de majoration des consommations, percevoir un montant forfaitaire mensuel sur la moyenne des encaissements obtenus par ce moyen, pour des manifestations ayant lieu régulièrement, une fois par semaine au moins, dans des établissements publics, ce pour autant que le montant annuel prévisible de l'impôt n'excède pas Fr. 2000.–. Ce montant forfaitaire est réajusté chaque année ou, en cas de remise de l'établissement, en fin d'exercice.
 5. Dans les établissements publics consacrés uniquement aux divertissements et dans lesquels les prix sont plus élevés que dans les autres établissements de même rang, les 20% du chiffre d'affaires sont considérés comme majoration de prix et servent de base à la perception de l'impôt au taux de 15%.
 6. La Municipalité arrête pour le surplus les modalités de perception de l'impôt.

B. Exonérations

1. Les élèves de toutes les écoles privées et officielles communales, ainsi que les élèves des écoles officielles cantonales, sont exonérés du paiement de l'impôt sur les divertissements chaque fois qu'ils participent par groupes accompagnés du personnel enseignant à des manifestations d'ordre culturel.
2. Sont exonérées de l'impôt, pour autant que ne soient pas perçus, pour prix d'entrée, des montants supérieurs à Fr. 12.–, les représentations d'ordre culturel organisées pour la jeunesse ou mises sur pied par des groupements de jeunes (mineurs)*, dans le cadre de l'activité des associations de jeunesse et des centres de loisirs ainsi que dans celui des écoles.

Sont également exonérées les collectes lorsqu'elles remplacent un prix d'entrée lors des manifestations précitées.

Sont considérés comme

- représentations d'ordre culturel, au sens des dispositions ci-dessus, les productions qui visent à développer les facultés de l'esprit, affiner le sens artistique, le goût et le jugement des jeunes, à l'exclusion des compétitions sportives, soirées dansantes et autres divertissements ;
 - associations de jeunesse et groupements de jeunes, ceux dont la large majorité des membres sont des mineurs* et qui sont constitués en association au sens des articles 60 ss du Code civil ou créés dans le cadre d'une école ;
 - centres de loisirs, les établissements et organismes auxquels la Municipalité reconnaît cette qualité sur la base des critères qu'elle fixe.
3. Sont exonérées de l'impôt pour autant que ne soient pas perçus par prix d'entrée des montants supérieurs à Fr. 12.–, les manifestations de divertissement (soirées dansantes notamment) organisées pour les jeunes, par des associations de jeunes, groupements de jeunes ou centres de loisirs, au sens du chiffre 2 précité.

*Dans le présent règlement, par « mineur » on entend également les étudiants et les apprentis majeurs.

Sont également exonérées les collectes lorsqu'elles remplacent un prix d'entrée lors des manifestations précitées.

4. Les manifestations organisées au profit d'œuvres de bienfaisance sont exonérées de l'impôt, si ces dernières bénéficient du produit entier des entrées et des places.

C. Rétrocession

1. La Municipalité peut ordonner la rétrocession à une institution de bienfaisance ou œuvre analogue qu'elle reconnaît comme telle du montant de l'impôt perçu lors d'une manifestation organisée en faveur de celle-ci, pour autant que l'entier du bénéfice, représentant la moitié au moins des recettes brutes, ait été versé à ladite institution.
2. Les sociétés locales à but non lucratif peuvent bénéficier, sur demande et pour autant qu'elles ne touchent pas une subvention en espèces supérieure à Fr. 500'000.– par an, d'une rétrocession de l'impôt, la Municipalité étant compétente pour définir et reconnaître la qualité des sociétés locales au sens du présent arrêté.

X

Impôt sur les tombolas

- Article 15 du Règlement d'exécution du 21 juin 1995 de la Loi du 17 novembre 1924 sur les loteries et paris professionnels.

Cet impôt est perçu à raison de 6% du montant des billets vendus.

XI

Impôt sur les lotos

- Article 25 du Règlement d'exécution du 21 juin 1995 de la Loi du 17 novembre 1924 sur les loteries et paris professionnels.

Cet impôt est perçu à raison de 6% du montant des cartons vendus.

XII

Impôt sur les patentes de boissons

Abrogé.

XIII

Patentes de cinéma

Abrogé.

XIV

Appareils automatiques de musique, à jeux ou distributeurs de marchandises

- Article 35 du Règlement d'exécution du 31 mars 1967 de la Loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.– par franc de l'Etat, sauf pour les distributeurs de préservatifs.

XV

Déballage et étalage

Abrogé.

XVI

Jeux de hasard

– Article 36 du Règlement d'exécution du 31 mars 1967 de la Loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.– par franc de l'Etat.

ARTICLE 2

Exonérations La Municipalité est autorisée à exonérer certaines personnes morales, conformément aux articles 5, 22, 23 et 29 LIC.

ARTICLE 3

Remises d'impôt La Municipalité peut accorder une remise totale ou partielle des impôts, intérêts de retard, rappels d'impôts et amendes, lorsque le paiement intégral frapperait trop lourdement le contribuable en raison de pertes importantes ou de tous autres motifs graves.

ARTICLE 4

Infractions Les décisions prises en matière d'amende pour l'impôt cantonal sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net, sur le capital et l'impôt minimum sont également valables pour l'impôt communal correspondant.

ARTICLE 5

Infractions (suite) Les soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la Commune seront frappées d'amendes pouvant atteindre cinq fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.
Les amendes sont prononcées par la Municipalité sous réserve de recours à la Commission communale de recours.

ARTICLE 6

Echéance et délai de paiement La Municipalité fixe l'échéance et le délai de paiement des contributions du présent arrêté.

ARTICLE 7

Perception Les impôts énumérés à l'article premier, chiffre I à III, du présent arrêté, sont perçus par tranches, conformément à l'article 38 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les impôts communaux.

ARTICLE 8

Intérêt de retard Dès l'expiration du délai fixé selon l'article 6, la Municipalité perçoit un intérêt de retard.

ARTICLE 9

Recours
1. Première instance Les décisions prises par l'Autorité communale pour les impôts propres à la Commune (article premier, chiffres IV et VIII à XVI), les taxes communales de séjour et les taxes spéciales peuvent faire l'objet d'un recours à la Commission communale de recours, composée de six membres élus par le Conseil communal.

Ce recours doit être adressé, par acte écrit et motivé, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la notification du bordereau, soit à la Commission elle-même, soit à l'Autorité qui a pris la décision attaquée, conformément aux articles 45 à 47a de la Loi sur les impôts communaux.

ARTICLE 10

2. Deuxième instance Les prononcés de la Commission communale de recours peuvent être portés dans les trente jours, dès la notification de la décision attaquée, en seconde instance, devant le Tribunal administratif.

En matière de contraventions fiscales, le recours au Tribunal cantonal demeure réservé.

Rapport s/préavis
N° 2004/25

Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, le chemin de la Batelière, les limites nord de la parcelle N° 916 et est des parcelles N°s 4769, 4768 et 3018, le chemin des Plaines, l'avenue de Rhodanie et le chemin du Stade

Addenda au plan d'extension N° 583 du 25 février 1977

Addenda au PPA N° 669 du 14 septembre 1994

Radiation partielle du plan d'alignement N° 255A du 24 juillet 1936

Modification du PPA N° 705 du 10 avril 2001

Vente de 1113 m² de la parcelle N° 4755

Etude d'impact sur l'environnement

Convention avec la Société Philip Morris

Convention avec la Société British American Tobacco

Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)

Amendement de la commission

I. (...), avec la modification suivante à l'article 33 de l'addenda : au 2^e alinéa de l'article 23 du PPA 669, les termes « à l'école (parcelle N° 4755) » sont remplacés par « au bâtiment de la parcelle N° 4755 ».

Discussion générale

Alain Hubler (POP), interrompu par Pierre Dallèves (Lib.), qui dépose une motion d'ordre en vertu de l'art. 75 RCC jugeant que l'orateur s'écarte du sujet ; celle-ci est appuyée par un nombre suffisant de voix.

| | |
|---|---|
| Discussion sur la motion d'ordre | Grégoire Junod (Soc.), <u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui conteste le bien-fondé de la motion d'ordre et déclare que c'est plutôt le 2 ^e alinéa de l'art. 68 RCC qui s'applique ici, Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Filip Uffer (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Jacques Pernet (Rad.), le président, qui déclare vouloir appliquer l'art. 68, al. 2, RCC. |
| Discussion générale, suite | Alain Hubler (POP)... <i>La droite quitte la salle du Conseil.</i> |
| Interruption de séance | Le président interrompt la séance pour une dizaine de minutes. |
| Discussion générale, suite | Alain Hubler (POP), Serge Segura (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Raphaël Abbet (VDC), Jacques Ballenegger (Les Verts), Graziella Bertona (Lib.), Dino Venezia (Lib.), <u>Diane Gilliard (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | <i>Conclusion 8 nouvelle : de charger la Municipalité d'informer avec objectivité la population lausannoise sur Philip Morris International. La conclusion 8 devient 9, la 9 devient 10, la 10 devient 11.</i> |
| Discussion générale, suite | Jean-Luc Chollet (VDC), Sylvie Freymond (Les Verts), Serge Segura (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Magali Zuercher (Soc.), Grégoire Junod (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Olivier Français, directeur des Travaux. |
| Discussion s/règlement | <u>Adèle Thorens (Les Verts)</u> , qui dépose les amendements suivants : |
| Amendements Dépôt | <i>Chapitre II – 8 : Article 17, alinéa nouveau : Le nombre maximal de places exigibles pour les bâtiments A et E, ainsi que les constructions basses semi-enterrées est limité à 48 [au lieu de 200]. Chapitre III – 30 : Article 18 du PPA 669, alinéa nouveau : En cas d'application des articles 10, 28 et 29 ci-dessus, la capacité du parking sera alors limitée à 548 places [au lieu de 700].</i> |
| Discussion | Serge Segura (Rad.), <u>Florence Germond (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant aux conclusions du préavis : |
| Amendement Dépôt | <i>11. qu'une fois par année, la Municipalité informe le Conseil communal des moyennes mensuelles des mouvements, exprimés comme dans la convention, en trafic journalier moyen de véhicules/jour.</i> |
| Discussion, suite | Gisèle-Claire Meylan (Lib.), Jacques Pernet (Rad.), Raphaël Abbet (VDC), Olivier Français, directeur. |

Vote s/amendements

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) au chapitre II – 8.

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) au chapitre III – 30.

Le Conseil, à la quasi-unanimité, **accepte** l'amendement de la commission au chapitre III – 33.

Vote s/règlement

Le Conseil, à une bonne majorité, **accepte** le règlement amendé.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une bonne majorité, **accepte** successivement les points 2 à 5 des conclusions du préavis.

Le Conseil, par 42 oui contre 35 non, **accepte** le point 6 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 7 à 10 des conclusions du préavis.

Votes s/amendements

Le Conseil, au vote, **refuse** la nouvelle conclusion de M^{me} Diane Gilliard (POP).

Le Conseil, par 41 oui, 37 non et 1 abstention, **accepte** la nouvelle conclusion proposée par M^{me} Florence Germond (Soc.).

Vote final

Le Conseil, au vote, **accepte** le préavis N° 2004/25 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, le chemin de la Batelière, les limites nord de la parcelle N° 916 et est des parcelles N°s 4769, 4768 et 3018, le chemin des Plaines, l'avenue de Rhodanie et le chemin du Stade, addenda au plan d'extension N° 583 du 25 février 1977, addenda au plan partiel d'affectation N° 669 du 14 septembre 1994, radiation partielle du plan d'alignement N° 255A du 24 juillet 1936, modification du plan partiel d'affectation N° 705 du 10 avril 2001, avec la modification suivante à l'article 33 de l'addenda : au 2^e alinéa de l'article 23 du PPA 669, les termes « à l'école (parcelle N° 4755) » sont remplacés par « au bâtiment de la parcelle N° 4755 » ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention et aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
4. d'approuver l'étude d'impact, première étape, du plan partiel d'affectation qui est conforme aux prescriptions fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement ;
5. d'approuver les conventions telles qu'elles figurent au chapitre 8 du préavis ;
6. d'approuver la vente telle qu'elle figure au chapitre 9 du préavis ;

./.

7. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
8. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
9. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 7 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
10. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
11. qu'une fois par année, la Municipalité informe le Conseil communal des moyennes mensuelles des mouvements, exprimés comme dans la convention, en trafic journalier moyen de véhicules/jour.

Clôture

La séance est levée à 22 h 55.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Monique Cosandey, Roger Cosandey, Sylvie Freymond, Marie-Josée Gillioz, Isabelle Mayor, Gianni John Schneider, Antoine Verdon.

Membres absents non excusés : Aline Gabus, André Gebhardt, Georges Glatz, Alain Hubler, André Mach, Gilles Meystre.

| | |
|-----------------------------|----|
| Membres présents | 85 |
| Membres absents excusés | 7 |
| Membres absents non excusés | 6 |
| Effectif actuel | 98 |

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Roland Philippoz (Soc.).

Absence

excusée de M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, lors de la seconde partie de la séance.

Démission

de M. Georges Arthur Meylan (Lib.), avec effet immédiat. (Lettre du 1^{er} novembre 2004.)

Démission

de M. Antoine Rudasigwa (Soc.), avec effet immédiat. (Lettre du 6 novembre 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N° 2004/24 et 2004/33. (4 novembre 2004.)

**Pétition
Dépôt**

de Nora Munk et consorts (environ 100 signatures) concernant l'étanchéité au collège de Montchoisi.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Première partie de la 12^e séance du mardi 9 novembre 2004

| | |
|--|---|
| Pétition <i>Dépôt</i> | du Centre de rencontre et d'animation des Faverges et consorts (318 signatures) pour l'éclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41. Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions. <hr/> |
| Pétition <i>Dépôt</i> | de M. Kyril Gossweiler pour une mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant le concept de proximité au bénéfice des citoyens de la ville. Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions. <hr/> |
| Pétition <i>Dépôt</i> | de M. Kyril Gossweiler pour une rédaction correcte et respectueuse des parents du <i>Petit mémento à l'usage des parents</i> en ce qui concerne la fréquentation des établissements publics. Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions. <hr/> |
| Communication municipale | <u>4 novembre 2004</u> : Complexe scolaire d'Entre-Bois et collège de Provence : annonce de demande de deux crédits complémentaires. <hr/> |
| Question <i>Dépôt</i> | de M. Alain Bron (Soc.) : « Station essence sous les ponts Bessières : une incongruité ? ». <hr/> |
| Projet de règlement <i>Dépôt</i> | de M. Marc Dunant (Soc.) pour la communication au Conseil du texte des pétitions. <hr/> |
| Motion <i>Dépôt</i> | de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare. <hr/> |
| Interpellation <i>Dépôt</i> | de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « L'augmentation des primes d'assurance maladie pour 2005 : une double revers pour les Lausannoises et les Lausannois. L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation <i>Dépôt</i> | de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) et consorts (5 cosignataires) : « Les promesses n'engagent-elles que ceux qui y croient ? ». L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Questions orales I. | Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic. |

Première partie de la 12^e séance du mardi 9 novembre 2004

| | |
|---|--|
| II. | M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.); M ^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels. |
| III. | M. Pierre Payot (POP) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| IV. | M ^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. |
| Interpellation Développement | Alain Bron (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Quel avenir pour la Haute école d'ingénieurs et de gestion à Lausanne ? ». |
| Réponse municipale | Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. |
| Discussion | Alain Bron (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. |
| Interpellation Développement | Claire Attinger Doepper (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « L'augmentation des primes d'assurance maladie pour 2005 : un double revers pour les Lausannoises et les Lausannois. |
| Réponse municipale | M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. |
| Discussion | Pierre Payot (POP), Andrea Egli (POP), Silvia Zamora, directrice, Andrea Egli (POP), Silvia Zamora, directrice, <u>Claire Attinger Doepper (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution Dépôt | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité sollicite le Conseil d'Etat pour lui demander des explications sur les écarts de primes entre les habitants du district de Lausanne et les autres habitants du canton et sur la manière de déterminer les paramètres permettant d'allouer les subsides aux primes d'assurance.</i> <i>Le Conseil communal souhaite en outre que la réponse du Conseil d'Etat soit transmise à tous les membres du Conseil communal.</i> |
| Vote | Le Conseil, au vote, adopte la résolution de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.). |
| Interpellation Développement | Jean-Yves Pidoux (Les Verts) développe son interpellation urgente intitulée : « Les promesses n'engagent-elles que ceux qui y croient ? ». |
| Réponse municipale | Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Pierre Payot (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur.
Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Rapport s/préavis
N° 2004/24**

Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)

Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet d'établissement des Plans généraux d'évacuation des eaux communal (PGEE) et intercommunaux (PGEEi) de l'agglomération lausannoise ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'330'000.– réparti comme suit :
 - a) Fr. 2'420'000.– pour l'établissement du PGEE communal,
 - b) Fr. 910'000.– pour l'établissement du PGEEi de la Step de Vidy ;
3. d'amortir annuellement la part du crédit mentionnée sous chiffre 2 a) ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 161'400.–, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
4. d'amortir annuellement la part du crédit mentionnée sous chiffre 2 b) ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
5. de faire figurer, sous les rubriques 4602.390 et 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les subventions fédérales et cantonales.

Rapport s/motion

Motion de M. Charles-Denis Perrin

pour une Caisse de pensions communale plus éthique et transparente

Rapporteuse : M^{me} Nicole Grin (Lib.)

Discussion

Andrea Egli (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Christina Maier (Hors parti), Charles-Denis Perrin (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, par 52 oui, 22 non et 11 abstentions, **décide** :

Première partie de la 12^e séance du mardi 9 novembre 2004

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marie-Josée Gillioz, Gianni John Schneider, Antoine Verdon.

Membres absents non excusés : Sylvie Freymond, André Gebhardt, Isabelle Mayor, Gilles Meystre, Serge Segura.

| | |
|-----------------------------|----|
| Membres présents | 88 |
| Membres absents excusés | 5 |
| Membres absents non excusés | 5 |
| Effectif actuel | 98 |

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

Rapport s/motion

Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts :

« Investir dans la pierre pour une santé de fer... de la CPCL »

Rapportrice : M^{me} Sylvie Favre (Soc.)

Amendement de la commission

Prise en considération partielle : inscription de cette motion dans le cadre économique du développement durable en abandonnant le lien avec la CPCL.

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Dino Venezia (Lib.), Grégoire Junod (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Sylvie Favre (Soc.), Grégoire Junod (Soc.).

Votes

Au vote, une majorité du Conseil se prononce en faveur d'une prise en considération partielle de cette motion, puis pour son renvoi à la Municipalité, **soit, décide :**

de prendre partiellement cette motion en considération (« inscription de la motion dans le cadre économique du développement durable en abandonnant le lien avec la CPCL ») et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/préavis
N° 2004/33

**Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage
pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon**

**Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8,
fraction de la parcelle N° 6031**

**Aménagement du bâtiment sis aux Côtes de Montbenon 7-9
avec transfert au patrimoine administratif**

Demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une passerelle

Réponses à deux motions

Rapportrice : M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.)

Discussion

Nicole Grin (Lib.), Roland Ostermann (Les Verts), Jacques Ballenegger (Les Verts), Alma Bucher (VDC), Grégoire Junod (Soc.), Raphaël Abbet (VDC), Andrea Eggli (POP), Pierre Payot (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Roland Rapaz (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Roland Rapaz (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, à une bonne majorité, **accepte** les points 1 à 11 des conclusions du préavis.

Discussion

Alain Hubler (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote, suite

Le Conseil, à une bonne majorité, **accepte** le point 12 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une très forte majorité, **accepte** le point 13 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'ensemble des conclusions du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de construction d'un nouvel immeuble administratif sis sur la parcelle N° 20'239 à acquérir, la transformation de l'immeuble sis aux Côtes de Montbenon 7-9, la construction d'une passerelle reliant le centre administratif de Chauderon à la plate-forme du Flon ;
2. d'autoriser la vente à LO Immeubles SA d'environ 5850 mètres carrés de la parcelle N° 6031 sise à Beau-Séjour, au prix estimé à Fr. 14'214'000.-, ce prix pouvant varier en fonction de la surface locative brute du futur bâtiment et du coût éventuel de la dépollution ;
3. d'autoriser la constitution de toutes les servitudes actives et passives nécessitées par la réalisation des projets mentionnés sous chiffres 1 et 2 ;
4. de transférer l'immeuble sis aux Côtes de Montbenon 7-9 du patrimoine financier au patrimoine administratif ;

./.

5. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 39'607'000.–, qui se répartit comme suit :
 - a) Fr. 36'700'000.– pour l'acquisition de la parcelle N° 20'239 sise sur la plate-forme du Flon, la constitution des servitudes nécessaires et la construction du nouvel immeuble administratif ;
 - b) Fr. 1'864'000.– destinés à la transformation et à l'amortissement du transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'immeuble sis aux Côtes de Montbenon 7-9, parcelle N° 628 ;
 - c) Fr. 1'043'000.– pour la construction de la passerelle reliant le centre administratif de Chauderon à la plate-forme du Flon à répartir à raison de :
 - Fr. 980'000.– pour le Service des routes et de la mobilité ;
 - Fr. 63'000.– pour le Service de l'électricité ;
6. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 5, de la manière suivante :
 - a) Fr. 1'190'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service immobilier, section des bâtiments administratifs ;
 - b) Fr. 93'200.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service immobilier, section des bâtiments administratifs ;
 - c) Fr. 32'700.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité et Fr. 6300.– par la rubrique 7640.331 du Service de l'électricité ;
7. de faire figurer sous les rubriques respectives les intérêts relatifs aux dépenses découlant du point 5 ;
8. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit prévu sous point 5 ;
9. de porter en amortissement du montant prévu au point 5, lettre a) la participation de Fr. 1'000'000.– à prélever du Fonds pour le développement durable Agenda 21 ;
10. de porter en amortissement des dépenses prévues au point 5 les participations versées par LO Immeubles SA ;
11. d'autoriser le prélèvement du montant de Fr. 2'024'300.– dont :
 - a) Fr. 1'864'300.– pour le contracting, sur le crédit octroyé par le préavis N° 201 du 1^{er} mars 2001 « SI futur »,
 - b) Fr. 160'000.– pour la machinerie de froid par le Fonds pour le développement durable Agenda 21 ;
12. d'approuver la réponse à la motion Alain Hubler « pour du logement mixte à Beau-Séjour » ;
13. d'approuver la réponse à la motion Grégoire Junod « amélioration des conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments de l'Administration lausannoise ».

Seconde partie de la 12^e séance du mardi 9 novembre 2004

| | |
|-----------------------------------|--|
| Interpellation | de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Quelles incitations pour le personnel communal ? ». |
| Discussion | <u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution <i>Dépôt</i> | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie l'introduction, à titre d'essai, d'un système de rétribution plus incitatif dans un service de l'Administration communale qui s'y prête.</i> |
| Discussion | Diane Gilliard (POP), Daniel Brélaz, syndic, Fabrice Ghelfi (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.) |
| Vote | Le Conseil, par 28 oui, 42 non et 3 abstentions, refuse la résolution de M. Pierre Dallèves (Lib.). <hr/> |
| Interpellation | de M. Alain Bron (Soc.) : « Quel avenir pour Les Criquets ? ». |
| Discussion | Alain Bron (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. <hr/> |
| Interpellation | de M ^{me} Nicole Grin (Lib.) et consorts au sujet de la disparition annoncée de la chancellerie française de Lausanne. |
| Discussion | <u>Nicole Grin (Lib.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution <i>Dépôt</i> | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne à nouveau auprès des instances cantonales et fédérales compétentes afin d'obtenir de leur part une action concrète de soutien à la demande de la communauté française de maintenir à Lausanne une antenne administrative (chancellerie).</i> |
| Discussion, suite | Nelson Serathiuk (Hors parti), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, à une évidente majorité, accepte la résolution de M ^{me} Nicole Grin (Lib.). <hr/> |
| Clôture | La séance est levée à 22 h 35. <hr/> |

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Jacques Bonvin, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Sylvie Freymond, Marie-Josée Gillioz, Georges Glatz, Albert Graf, Serge Segura.

Membres absents non excusés : Gilles Meystre, Philippe Jacquat.

| | |
|-----------------------------|----|
| Membres présents | 86 |
| Membres absents excusés | 10 |
| Membres absents non excusés | 2 |
| Effectif actuel | 98 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2004/26, 2004/30 et 2004/27. (18 novembre 2004.)

**Communication
municipale**

17 novembre 2004 : Suppléance du secrétaire municipal.

**Question
Réponse**

à la question (N^o 22) de M^{me} Andrea Eggli (POP) sur les mesures d'économies touchant les établissements scolaires lausannois. (3 novembre 2004.)

**Question
Dépôt**

de M^{me} Evelyne Knecht (POP) : « Qu'en est-il de la rénovation des N^{os} 14 et 18 de la rue Curtat ? ».

**Motion
Dépôt**

de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) en faveur de « données patrimoniales pérennes ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant l'agrandissement du collège de Villamont.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : « Mais que fait donc l'Inspection communale du travail ? ».

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Georges Arthur Meylan (Lib.).

M^{me} Françoise Longchamp, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M. Pierre Dallèves (Lib.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Pierre Dallèves (Lib.) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Antoine Rudasigwa (Soc.).

M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Roland Rapaz (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Roland Rapaz (Soc.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations.

Questions orales

- I.** M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- II.** M. Jean-Luc Chollet (VDC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M^{me} Thérèse de Meuron ; M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- IV.** M. Dino Venezia (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V.** M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VI.** M. Roland Rapaz (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VII.** M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/préavis
N° 2004/26**

Construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly

Demande d'un crédit d'étude

Rapportrice : M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 300'000.- [au lieu de Fr. 600'000.-] destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly.*

| | |
|---|---|
| Discussion, suite | Isabelle Truan (Lib.), qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | <i>1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 210'000.– [au lieu de Fr. 600'000.–] destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly.</i> |
| Discussion, suite | Alain Hubler (POP), Graziella Bertona (Lib.), Alain Bron (Soc.), Raphaël Abbet (VDC), Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Marc Dunant (Soc.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Andrea Egli (POP), Pierre Payot (POP), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, <u>Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)</u> , qui dépose la motion d'ordre suivante : |
| Motion d'ordre | <i>Demande que la commission se réunisse à nouveau.</i> |
| Discussion | La motion d'ordre étant soutenue par un nombre suffisant de voix, elle est mise en discussion. Celle-ci n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse la motion d'ordre de M ^m c Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts). |
| Discussion, suite | <u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u> , qui invoque l'article 76 RCCL. |
| Vote s/ renvoi du vote | Le Conseil, au vote, accepte le renvoi du vote à la prochaine séance. |
| Rapport s/préavis N° 2004/30 | <p>_____</p> <p>Bellerive-Plage</p> <p>Réfection, amélioration et remplacement d'équipements</p> <p>Demande d'augmentation du compte d'attente</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Jean Meylan (Soc.)</p> |
| Discussion | Isabelle Truan (Lib.), Pierre Payot (POP), Paul-Louis Christe (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| Vote | Le Conseil, à une bonne majorité, accepte la conclusion du préavis, <u>soit, décide</u> : de porter de Fr. 200'000.– à Fr. 750'000.– le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 1 ^{er} décembre 1998 en vue de compléter les études de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage. _____ |

Rapport s/préavis
N° 2004/27

**Acquisition d'un système d'information des ressources humaines
(phase 2)**

Rapporteur : M. Charles-Denis Perrin (Rad.)

**Amendement de la
commission**

Compte tenu du fait que nous sommes pratiquement en fin d'année, l'engagement d'un administrateur système devisé à 130'000.– n'est plus d'actualité pour 2004. La conclusion 4 peut donc être supprimée et la part matériel de Fr. 7000.– intégrée dans la conclusion 5 actuelle.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Diane Gilliard (POP), Jean-Louis Blanc (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Diane Gilliard (POP), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Dino Venezia (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'990'000.– pour l'acquisition et l'installation ~~du~~ d'un module de paie et pour la poursuite du développement ~~dans le~~ du système de gestion du personnel ~~de PeopleSoft~~.

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 1 des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 1 à 4 amendés des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'990'000.– pour l'acquisition et l'installation d'un module de paie et pour la poursuite du développement du système de gestion du personnel ;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 598'000.– par la rubrique N° 1200.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de l'Administration générale ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 1200.390 « Imputations internes » du budget de l'Administration générale, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 137'000.– en 2005 :

| | | | |
|----------|--|-----|-----------|
| 1500.301 | Traitements | Fr. | 105'300.– |
| 1500.303 | Cotisations aux assurances sociales | Fr. | 7'900.– |
| 1500.304 | Cotisations à la Caisse de pensions | Fr. | 16'800.– |
| 1500.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | Fr. | 7'000.– |

Rapport s/pétition

**Pétition de l'Association La Fièvre et consorts
(320 signatures)**

concernant l'accès au quartier de Sévelin 36

Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Vœu : « La Commission des pétitions souhaite que la Direction des travaux s'engage à améliorer l'accès des piétons sur ce site de détente en étudiant la construction d'un chemin stabilisé en copeaux par exemple. »

Rapport s/motions

**Motion de M. Fabrice Ghelfi
pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin**

**Motion de M^{me} Elisabeth Müller et consorts
pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin
en tant que milieu naturel et lieu de promenade**

Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (VDC)

**Amendement de la
commission**

Prolongation du délai de réponse à un an.

Discussion

Eddy Ansermet (Rad.), Elisabeth Müller (Les Verts), Evelyne Knecht (POP), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la prise en considération de la motion de M. Fabrice Ghelfi (Soc.).

Le Conseil, au vote, **accepte** la prise en considération de la motion de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts).

Le Conseil, au vote, **accepte** la prolongation du délai de réponse à un an.

Rapport s/pétition

**Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts
(82 signatures)**

**concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu,
entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué
à la compagnie Béjart Lausanne**

Rapporteur : M. Paul-Louis Christe (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

| | |
|---|--|
| Vote | Le Conseil, à une très forte majorité, décide : le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 <i>litt. d</i>) du Règlement du Conseil communal. |
| Rapport s/préavis N° 2004/10 | Réponses de la Municipalité à treize motions <i>Rapportrice : M^{me} Andrea Egli (POP)</i> |
| Discussion générale | Dino Venezia (Lib.), Pierre Dallèves (Lib.), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts). |
| 1. | Motion de M^{me} Odile Jaeger (demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles) |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte la réponse municipale. |
| 2. | Motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales (« Amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne ») |
| Discussion | Dino Venezia (Lib.), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, accepte la réponse municipale. |
| 3. | Motion de M. Jacques Perrin (« Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine ») |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, à l'unanimité, accepte la réponse municipale. |
| 4. | Motion de M^{me} Andrea Egli (pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale) |
| Discussion | Andrea Egli (POP), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, à une évidente majorité, accepte la réponse municipale. |
| 5. | Motion de M. Jean-Christophe Bourquin (pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne) |
| Discussion | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, par 37 oui, 31 non et 10 abstentions, accepte la réponse municipale. |

| | |
|-------------------|--|
| 6. | Motion de M^{me} Andrea Eggli (pour la création d'un poste de délégué associatif) |
| Discussion | Andrea Eggli (POP). |
| Vote | Le Conseil, à une évidente majorité, accepte la réponse municipale. |
| 7. | Motion de M^{me} Françoise Longchamp (demandant d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur) |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, à une évidente majorité, accepte la réponse municipale. |
| 8. | Motion de M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre (« Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain ») |
| Discussion | Gilles Meystre (Rad.), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, à la majorité, accepte la réponse municipale. |
| 9. | Motion de M. Léopold Bavaud (demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules) |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse la réponse municipale. |
| 10. | Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper (pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimedia) |
| Discussion | Claire Attinger Doepper (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte la réponse municipale. |
| 11. | Motion de M. Jacques Perrin (demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise) |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte la réponse municipale. |
| 12. | Motion de M. Michel Julier (pour un ascenseur au pont Bessières) |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, à l'unanimité, accepte la réponse municipale. |

| | |
|-------------------|---|
| 13. | Motion de M^{me} Florence Peiry-Klunge (pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants) |
| Discussion | Mireille Cornaz (Hors groupe), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Florence Germond (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Andrea Eggli (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Graziella Schaller (Lib.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. |
| Vote | Le Conseil, par 30 oui, 40 non et 4 abstentions, refuse la réponse municipale. |
| Vote final | Le Conseil, au vote, décide : <ul style="list-style-type: none">● d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de :<ol style="list-style-type: none">1. M^{me} Odile Jaeger demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles ;2. M^{me} Mariela Muri-Guirales intitulée « Amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne » ;3. M. Jacques Perrin intitulée « Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine » ;4. M^{me} Andrea Eggli pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale ;5. M. Jean-Christophe Bourquin pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne ;6. M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un poste de délégué associatif ;7. M^{me} Françoise Longchamp demandant d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur ;8. M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre intitulée « Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain » ;9. M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimédia ;10. M. Jacques Perrin demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise ;11. M. Michel Julier pour un ascenseur au pont Bessières ;● de refuser les réponses de la Municipalité aux motions de :<ol style="list-style-type: none">1. M. Léopold Bavaud demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules ;2. M^{me} Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants. |

Clôture

La séance est levée à 23 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Josianne Dentan, Nicole Grin, Pierre Santschi, Antoine Verdon, Gisèle-Claire Meylan.

Membres absents non excusés : Jacques Bonvin, Georges Glatz, Jacques Pernet, Solange Peters, Francis Pittet.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 90 |
| Membres absents excusés | 5 |
| Membres absents non excusés | 5 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Thi Nguyen (Lib.) et de M^{me} Caroline Alvarez Henry (Soc.).

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2004/29. (2 décembre 2004.)

Pétition

de M. Yves Frôté et consorts (2028 signatures) : « Assez de multiplexes à Lausanne ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication municipale

24 novembre 2004 : Service des impôts, de la caisse et du contentieux.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Céline Christin (POP) pour des collations saines dans les collèges lausannois.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (2 cosignataires) pour la mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses.

**Election du Bureau
2005-2006**

Président

Il est procédé à l'élection du président

Au nom du groupe socialiste, M. Fabrice Ghelfi présente la candidature de M. Jean-Christophe Bourquin.

Bulletins délivrés : **70** ; rentrés : **70** ; blancs : **9** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **61** ; majorité absolue : **32**.

M. Jean-Christophe Bourquin est élu président par 55 suffrages.

Obtiennent des voix : Gianni John Schneider (2), Michelle Tauxe-Jan (1), Alma Bucher (1), Fabrice Ghelfi (1), Philippe Mivelaz (1). (*Total de voix éparses : 6.*)

Invitation

M. Grégoire Junod, au nom du groupe socialiste, invite le Conseil, la Municipalité et des collaborateurs de l'Administration à la traditionnelle réception du président qui aura lieu le 17 mai, à l'issue de la séance du Conseil.

1^{er} vice-président

Il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président

M. Jean-Luc Chollet, au nom du groupe La Voie du Centre, présente la candidature de M^{me} Alma Bucher.

Bulletins délivrés : **87** ; rentrés : **87** ; blancs : **14** ; nuls : **1**.

Bulletins valables : **72** ; majorité absolue : **37**.

M^{me} Alma Bucher est élue 1^{re} vice-présidente par 57 suffrages.

Obtiennent des voix : Jean-Luc Chollet (6), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (2), Marie-Ange Brélaz-Buchs (1), Céline Christin (1), Florence Germond (1), Roger Cosandey (1), Fabrice Ghelfi (1), Tristan Gratier (1), Pierre Payot (1). (*Total des voix éparses : 15.*)

2^e vice-président

Il est procédé à l'élection du 2^e vice-président

M^{me} Andrea Eggli, au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, présente la candidature de M^{me} Diane Gilliard.

Bulletins délivrés : **85** ; rentrés : **85** ; blancs : **16** ; nuls : **2**.

Bulletins valables : **67** ; majorité absolue : **34**.

M^{me} Diane Gilliard est élue 2^e vice-présidente par 59 suffrages.

Obtiennent des voix : Pierre Payot (3), Gilles Meystre (2), Alain Hubler (1), Olivier Martin (1), Marc Vuilleumier (1). (*Total des voix éparses : 8.*)

Scrutateurs

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,
de deux scrutateurs**

M. Serge Segura, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Olivier Martin.

M^{me} Isabelle Mayor, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Julian Hottinger.

Bulletins délivrés : **87** ; rentrés : **87** ; blancs : **1** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **86** ; majorité absolue : **44**.

M. Olivier Martin est élu scrutateur par 73 suffrages.
M. Julian Hottinger est élu scrutateur par 77 suffrages.

Total des voix éparses : 8.

*Scrutateurs
suppléants*

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,
de deux scrutateurs suppléants**

M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M. Philippe Jacquat.

M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Blaise Michel Pitton.

Bulletins délivrés : **88** ; rentrés : **88** ; blancs : **0** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **88** ; majorité absolue : **45**.

M. Philippe Jacquat est élu scrutateur suppléant par 73 suffrages.
M. Blaise Michel Pitton est élu scrutateur suppléant par 82 suffrages.

Total des voix éparses : 4.

**Rapport s/préavis
N° 2004/26**

**Construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly
Demande d'un crédit d'étude**

Rapportrice : M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.)

**Reprise de la
discussion**

Isabelle Truan (Lib.) retire l'amendement qu'elle avait déposé le 23 novembre et dépose l'amendement suivant :

| | |
|--|---|
| Amendement Dépôt | <p>1. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de maximum Fr. 500'000.- [au lieu de : Fr. 600'000.-] destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly dont le programme et le coût de construction seront réduits d'une manière significative par rapport à la première mouture.</i></p> |
| Discussion, suite | <p>Françoise Longchamp (Lib.) retire l'amendement qu'elle avait déposé le 23 novembre et dépose l'amendement suivant :</p> |
| Amendement Dépôt | <p>2. <i>(nouvelle) d'englober dans l'étude les différentes disponibilités qui se présentent aujourd'hui ou se présenteront prochainement à Chailly.</i></p> <p><i>Les conclusions 2 et 3 du préavis deviennent 3 et 4.</i></p> |
| Discussion, suite | <p>Marc Vuilleumier (POP), Nelson Serathiuk (Hors parti), Charles-Denis Perrin (Rad.), Sylvie Favre (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Isabelle Truan (Lib.), Pierre Payot (POP).</p> |
| Votes s/amendements | <p>Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M^{me} Isabelle Truan (Lib.).</p> <p>Le Conseil, par 28 oui, 45 non et 9 abstentions, refuse l'amendement de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.).</p> |
| Vote s/conclusions | <p>Le Conseil, à une bonne majorité, accepte les points 1 à 3 des conclusions du préavis, soit, décide :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.- destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly ;2. de balancer le compte d'attente ouvert le 29 novembre 2001 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;3. de faire figurer sous la rubrique 5600.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1. |
| Rapport s/ préavis N° 2004/29 | <p style="text-align: center;">Quartier du Rôtillon, îlots A et B'</p> <p style="text-align: center;">Constitution de deux droits distincts et permanents de superficie en faveur de RÔTILLON-PROMOTION SA</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Diane Gilliard (POP)</p> |
| Discussion | <p>Evelyne Knecht (POP), qui dépose une <u>motion d'ordre</u> demandant que le vote soit reporté jusqu'à ce que les pétitionnaires aient été entendus par la Commission permanente des pétitions ; sa motion d'ordre est soutenue par un nombre suffisant de voix.</p> |

Première partie de la 14^e séance du mardi 7 décembre 2004

| | |
|---|---|
| Motion d'ordre <i>Discussion</i> | <u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui demande une <u>interruption de séance</u> , Martine Fiora-Guttman (Rad.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.). |
| Interruption de séance | Le président interrompt la séance pour une dizaine de minutes. |
| Motion d'ordre <i>Discussion, suite</i> | Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts). |
| Vote | Au vote, 40 membres du Conseil se prononçant en faveur du report du vote, 40 contre et 6 s'abstenant, le président tranche contre le report du vote. |
| Discussion | <u>Evelyne Knecht (POP)</u> , qui demande l' <u>appel nominal</u> , Thérèse de Meuron (Rad.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.). La requête de M ^{me} Evelyne Knecht étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède : |
| Appel nominal | <u>Oui</u> : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bergmann Sylvianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hottinger Julian, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mpoy Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot Pierre, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzman Yvan, Schlachter Thomas, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Thorens Adèle, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (42.) <u>Non</u> : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Bettens Jean-Charles, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Gebhardt André, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Nguyen Thi, Pache Denis, Peiry-Klunge Florence, Pellaton Berthold, Perrin Charles-Denis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Segura Serge, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (42.) <u>Abstentions</u> : Bonnard Claude, Bourquin Jean-Christophe, Dunant Marc, Uffer Filip. (4.) A l'appel nominal, la motion d'ordre de M ^{me} Evelyne Knecht recueille 42 oui, 42 non et 4 abstentions ; le président tranche contre le renvoi du vote. |
| Discussion, suite | Gilles Meystre (Rad.), Diane Gilliard (POP), Claude Bonnard (Les Verts), Nelson Serathiuk (Hors parti), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.), Alain Hubler (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Evelyne Knecht (POP), Roland Ostermann (Les Verts), |

Première partie de la 14^e séance du mardi 7 décembre 2004

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur, Andrea Eggli (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur, Andrea Eggli (POP), qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions du préavis :

**Amendement
Dépôt**

- 1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à RÔTILLON-PROMOTION SA, grevant 920 m² environ de la parcelle N° 10'680 sise à la rue du Rôtillon 7/rue Centrale 34, pour la construction d'un immeuble comprenant un complexe de cinémas, une partie commerciale **dont une garderie** et des logements, cela aux conditions figurant dans le préavis N° 2004/29 de la Municipalité, du 8 juillet 2004.*

Vote

Le Conseil, par 50 oui, 28 non et 10 abstentions, **accepte** l'amendement de M^{me} Andrea Eggli (POP).

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 amendé des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis, puis l'ensemble des conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à RÔTILLON-PROMOTION SA, grevant 920 m² environ de la parcelle N° 10'680 sise à la rue du Rôtillon 7/rue Centrale 34, pour la construction d'un immeuble comprenant un complexe de cinémas, une partie commerciale dont une garderie et des logements, cela aux conditions figurant dans le préavis N° 2004/29 de la Municipalité, du 8 juillet 2004 ;
2. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à RÔTILLON-PROMOTION SA, grevant 605 m² environ de la parcelle N° 10'677 sise à la ruelle du Flon/rue Centrale, pour la construction de trois bâtiments comprenant un restaurant, une partie commerciale et des logements, cela aux conditions figurant dans le préavis N° 2004/29 de la Municipalité, du 8 juillet 2004.

Clôture

La séance est levée à 20 h 25.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Josianne Dentan, Gisèle-Claire Meylan.

Membres absents non excusés : Blanc Eric, Bonvin Jacques, Gillard Nicolas, Glatz Georges, Maier Christina, Pernet Jacques, Pittet Francis.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 91 |
| Membres absents excusés | 2 |
| Membres absents non excusés | 7 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 55, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis
N° 2004/41**

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2005

Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

***Rapporteur :** M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
Président de la Commission permanente des finances*

**Amendements de la
Commission**

1. Administration générale et Finances

1100 Secrétariat communal

.365 – Subventions à des institutions : +Fr. 28'000.–.

2. Sécurité publique

2400 Corps de police

.365 – Subventions à des institutions : –Fr. 25'000.–.

2500 Service de secours et d'incendie

.365 – Subventions à des institutions : –Fr. 3'000.–.

.451 – Participation du Canton aux charges : +Fr. 240'000.–.

Discussion générale

Pierre Dallèves (Lib.), Claude Mettraux (Hors groupe), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Serge Segura (Rad.), Andrea Egli (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Discussion

Les lignes budgétaires ne suscitant pas de discussion sont considérées comme adoptées.

1. AGF

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur.

Secrétariat municipal

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** l'amendement de la Commission.

Seconde partie de la 14^e séance du mardi 7 décembre 2004

| | |
|--------------------------------|---|
| Service des impôts | <u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | <i>1910 Service des impôts, de la caisse et du contentieux .400 Impôts sur le revenu et la fortune : +Fr. 4'000'000.-.</i> |
| Discussion, suite | <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant au poste 1201 – <i>Correctifs de la masse salariale</i> : |
| Amendement Dépôt | <i>120 Service du personnel 1201 – <i>Correctifs de la masse salariale</i> .308 – <i>Ajustement de la masse salariale</i> : –Fr. 1,7 million.</i> |
| Motion d'ordre | <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> dépose une motion d'ordre demandant de ne pas revenir sur un poste adopté précédemment. Sa demande est appuyée par un nombre suffisant de voix. |
| Discussion | La discussion sur la motion d'ordre n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, par 35 oui, 24 non et 15 abstentions, accepte la motion d'ordre de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.). |
| Discussion, suite | Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote s/amendement | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Andrea Eggli (POP). |
| Vote | Le Conseil, à une large majorité, accepte le budget amendé d'Administration générale et Finances. |
| 2. <u>SP</u> | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Corps de police | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Vote s/amendement | Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'amendement de la Commission. |
| Secours et incendie | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Vote s/amendements | Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'amendement de la Commission sur le poste 2500.365. Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, accepte l'amendement de la Commission sur le poste 2500.451. |
| Vote | Le Conseil, avec 2 avis contraires et 1 abstention, accepte le budget amendé de la Direction de la sécurité publique. |
| 3. <u>CSP</u> | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Bibliothèque municipale | <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |

| | |
|--|---|
| Amendement Dépôt | 3700 Bibliothèque municipale .434 – <i>Redevances et prestations facturées</i> : –Fr. 18'700.–. |
| Discussion | Jean-Jacques Schilt, directeur. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Alain Hubler (POP). |
| Service des sports | <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | 3800 Service des sports .365 – <i>Subventions à des institutions</i> : +Fr. 60'000.–. |
| Discussion | Jean-Jacques Schilt, directeur. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Alain Hubler (POP). |
| Vote | Le Conseil, à une évidente majorité, accepte le budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. |
| 4. Travaux | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Routes et mobilité | [4201.427] Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte le budget de la Direction des travaux. |
| 5. EJE | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Service dentaire | <u>Diane Gilliard (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | 5500 Service dentaire .366 – <i>Aides individuelles</i> : +Fr. 17'000.–. |
| Vote | Le Conseil, par 32 oui, 45 non et 3 abstentions, refuse l'amendement de M ^{me} Diane Gilliard (POP). |
| Ecoles primaires et secondaires | <u>Diane Gilliard (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | 5800 Ecoles primaires et secondaires .366 – <i>Aides individuelles</i> : +Fr. 32'000.–. |
| Discussion | Oscar Tosato, directeur, Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Diane Gilliard (POP). |
| Vote | Le Conseil, à une évidente majorité, accepte le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. |
| Clôture | La séance est levée à 23 h 30. |

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Jacques Bonvin, Josianne Dentan, Georges Glatz, Thérèse de Meuron, Jacques Pernet.

Membres absents non excusés : Sylvie Favre, Diane Gilliard, Francis Pittet.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 92 |
| Membres absents excusés | 5 |
| Membres absents non excusés | 3 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Evelyne Knecht (POP) demandant une étude sur le manque d'ateliers d'artistes et d'artisans à Lausanne.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Evelyne Knecht (POP) demandant que les propositions des conseillers communaux figurent sur le site internet de la Ville.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Evelyne Knecht (POP) au sujet des pétitions en suspens.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) : « Qu'en est-il du projet d'implantation d'un parking-relais dans la zone de la Maladière-Bourdonnette ? ».

**Rapport s/préavis
N° 2004/41
Suite**

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2005

Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

***Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
Président de la Commission permanente des finances***

6. SSE

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur.

Secrétariat général

Isabelle Mayor (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

***6001 Activités sociales et sanitaires
.365 – Subventions à des institutions : +Fr. 5000.–.***

| | |
|-----------------------------|---|
| <i>Discussion</i> | Silvia Zamora, directrice, Pierre Payot (POP), Silvia Zamora, directrice. |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, par 46 oui, 41 non et 3 abstentions, accepte l'amendement de M ^{me} Isabelle Mayor (Les Verts). |
| <i>Discussion</i> | Serge Segura (Rad.). |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, par 50 oui, 31 non et 8 abstentions, accepte le budget amendé de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. |
| 7. SI | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| <i>Multimédia</i> | <u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| <i>Amendement Dépôt</i> | 7700 Service du multimédia .366 – Aides individuelles : +Fr. 27'700.–. |
| <i>Discussion</i> | Jean-Luc Chollet (VDC), Eliane Rey, directrice. |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Andrea Eggli (POP). |
| <i>Discussion</i> | <u>Marc Vuilleumier (POP)</u> , qui demande <u>l'appel nominal</u> , Daniel Brélaz, syndic. |
| <i>Appel nominal</i> | Oui : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Eggli Andrea, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Payot Pierre, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (31.) Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Bettens Jean-Charles, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Nguyen Thi, Pache Denis, Peiry-Klunge Florence, Perrin Charles-Denis, Ravussin Bernard, Santschi Pierre, Schaller Graziella, Schlachter Thomas, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Verdon Antoine, Zahnd Bernard. (47.) Abstentions : Bergmann Sylvianne, Chappuis Gérard, Cosandey Roger, Coupy Bernard, Dunant Marc, Hottinger Julian, Mayor Isabelle, Ostermann Roland, Pellaton Berthold, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip. (14.) |

| | | | | | | | |
|---|---|---------|---------------------|---------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| | A l'appel nominal, le Conseil refuse l'amendement de M ^{me} Andrea Eggli (POP) par 31 oui, 47 non et 14 abstentions. | | | | | | |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte le budget de la Direction des services industriels. | | | | | | |
| <u>Plan des investissements</u> | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. | | | | | | |
| Discussion générale | Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic. | | | | | | |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. | | | | | | |
| Vote final | <u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> demande une suspension de séance, Daniel Brélaz, syndic. | | | | | | |
| Interruption de séance | Le président interrompt la séance pour une dizaine de minutes. | | | | | | |
| Discussion | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Andrea Eggli (POP), Serge Segura (Rad.), Daniel Brélaz, syndic. | | | | | | |
| Vote s/conclusions | Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires, accepte les conclusions amendées du préavis, <u>soit, décide</u> : <ul style="list-style-type: none"> • d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2005 comme il suit : <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Charges</td> <td style="text-align: right;">Fr. 1'397'384'100.–</td> </tr> <tr> <td>Revenus</td> <td style="text-align: right;"><u>Fr. 1'355'023'900.–</u></td> </tr> <tr> <td>Excédent des charges</td> <td style="text-align: right;"><u>Fr. 42'360'200.–</u></td> </tr> </table> • de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2005 ; • de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2005. | Charges | Fr. 1'397'384'100.– | Revenus | <u>Fr. 1'355'023'900.–</u> | Excédent des charges | <u>Fr. 42'360'200.–</u> |
| Charges | Fr. 1'397'384'100.– | | | | | | |
| Revenus | <u>Fr. 1'355'023'900.–</u> | | | | | | |
| Excédent des charges | <u>Fr. 42'360'200.–</u> | | | | | | |
| Rapport s/préavis N° 2004/34 | <p>Rénovation et extension de la voirie, marquage routier</p> <p>Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics</p> <p>Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau</p> <p>Crédits cadres annuels 2005</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Marc Dunant (Soc.)</p> | | | | | | |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. | | | | | | |
| Vote | Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 à 6 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> : | | | | | | |

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'680'000.– pour couvrir, en 2005, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, ainsi que la remise en état du marquage routier ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et de la mobilité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'570'000.– pour couvrir, en 2005, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et les échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'220'000.– pour eauservice ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et respectivement sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées pour eauservice par l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie.

Rapport s/préavis
N° 2004/36

**Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE
pour l'exercice 2005**

Rapportrice : M^{me} Diane Gilliard (POP)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 et 2 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N^{os} 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Rapport s/préavis
N° 2004/37

**Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades
Crédit cadre annuel 2005**

Rapporteur : M. Gianni John Schneider (Soc.)

| | |
|--|---|
| Discussion | Philippe Jacquat (Lib.), qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | 1. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.- [au lieu de Fr. 800'000.-] pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2005.</i> |
| Discussion | Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Philippe Jacquat (Lib.), Silvia Zamora, directrice. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Philippe Jacquat (Lib.). |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte les points 1 à 3 des conclusions du préavis, <u>soit, décide :</u> |
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2005 ; 2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ; 3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées. |
| Rapport s/préavis N° 2004/38 | <p>Autorisations d'achats pour l'exercice 2005</p> <p><u>Rapportrice</u> : M^{me} Diane Gilliard (POP)</p> |
| Amendements de la Commission | <p>A. <u>Acquisitions de véhicules, machines et matériel</u> <i>Sécurité publique, Corps de police</i> <i>Salle polyvalente :</i> -Fr. 10'000.- <i>Bureau du contrôle de la circulation :</i> +Fr. 126'000.-</p> <p>B. <u>Achats de matériels et logiciels informatiques</u> <i>Collectif</i> <i>Etudes et applications :</i> -Fr. 100'000.-</p> |
| Discussion générale | La discussion générale n'est pas demandée. |
| Discussion | A. <u>Acquisitions de véhicules, machines et matériel</u> Les points ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés. |
| SP | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. |
| Discussion s/ 1^{er} amendement | Doris Cohen-Dumani, directrice, <u>Jean-Christophe Bourquin (Soc.)</u> , qui dépose le l'amendement suivant : |

| | | |
|---|--|--------------|
| Amendement Dépôt | <i>Sécurité publique, Corps de police</i> <i>Salle polyvalente :</i> | –Fr. 5'000.– |
| Discussion | Dino Venezia (Lib.), Claude Bonnard (Les Verts), Isabelle Truan (Lib.). | |
| Vote | Au vote, l'amendement présenté par M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) l'emporte sur l'amendement de la Commission. | |
| Discussion s/ 2^e amendement | Isabelle Truan (Lib.), Claude Bonnard (Les Verts), Nicole Grin (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Marc Vuilleumier (POP), Dino Venezia (Lib.), Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Graziella Bertona (Lib.). | |
| Vote s/amendement | Le Conseil, par 49 oui, 30 non et 7 abstentions, accepte l'amendement de la Commission. | |
| | B. <u>Achats de matériels et logiciels informatiques</u> | |
| Collectif | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur. | |
| Vote s/amendement | Le Conseil, à la quasi-unanimité, accepte l'amendement de la Commission. | |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte les points 1 amendé et 2 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> : | |
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2005, un crédit de Fr. 4'982'500.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ; 2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir. | |
| Rapport s/préavis N° 2004/40 | <p>Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels</p> <p>Crédits cadres annuels 2005</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Jacques Ballenegger (Les Verts)</p> | |
| Discussion | La discussion n'est pas demandée. | |
| Vote | Le Conseil, à l'unanimité, accepte les conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> : | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 19'350'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2005, les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels ainsi que le financement des projets de contracting énergétique, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan : | |
| | | ./. |

| | |
|--|---------------------|
| Distribution : | Fr. |
| Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain | 9'700'000.– |
| Contracting énergétique | 500'000.– |
| Réseau du Service de l'électricité | 7'750'000.– |
| Réseau du Service du multimédia | <u>1'400'000.–</u> |
| Total | <u>19'350'000.–</u> |

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Rapport s/préavis
N° 2004/43

**Crédits supplémentaires pour 2004
(2^e série)**

Rapportrice : M^{me} Diane Gilliard (POP)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à la quasi-unanimité, **accepte** les conclusions du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

| | Fr. | <i>Dont en recettes</i> Fr. |
|---|--------------------|--------------------------------|
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires | <u>3'755'700.–</u> | <u>1'189'700.–</u> |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires | <u>793'200.–</u> | <u>24'500.–</u> |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires | <u>0.–</u> | <u>0.–</u> |

Rapport s/pétition

**Pétition de M. Kyril Gossweiler
pour favoriser l'utilisation des tl pour les citoyens qui se rendent à
l'Administration communale lausannoise**

Rapporteur : M. Berthold Pellaton (Soc.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Sylvie Freymond (Les Verts).

| | |
|------------------------------------|---|
| Vote | <p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 <i>litt. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/> |
| Rapport s/pétition | <p>Pétition de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts (73 signatures) pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Berthold Pellaton (Soc.)</p> |
| Discussion | <p>Graziella Schaller (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Florence Peiry-Klunge (Rad.), Silvia Zamora, directrice.</p> |
| Vote | <p>Le Conseil, à l'unanimité, décide :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 <i>litt. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p> <p>Vœu : « La Commission des pétitions forme le vœu que des bancs et des tables soient installés sur la place de jeux de Chandieu. »</p> <hr/> |
| Rapport s/motion | <p>Motion de M^{me} Florence Germond</p> <p>« Construction du m2 : pour un plan de mesures d'accompagnement »</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Yves-André Cavin (Rad.)</p> |
| Amendement de la commission | <p><i>Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à cette motion est repoussé à fin décembre 2005.</i></p> |
| Discussion | <p>Martine Fiora-Guttman (Rad.), Nicole Grin (Lib.), Florence Germond (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Olivier Français, directeur des Travaux.</p> |
| Votes | <p>Le Conseil, par 47 oui contre 38 non, accepte de prendre cette motion en considération.</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte le délai de réponse proposé par la commission, soit, décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à fin décembre 2005.</p> <hr/> |
| Rapport s/motion | <p>Motion de M. Antoine Verdon et consorts pour la création d'un parlement communal des jeunes</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Roger Cosandey (Soc.)</p> |

Discussion Antoine Verdon (Les Verts), Graziella Bertona (Lib.), Philippe Jacquat (Lib.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Sylvie Freymond (Les Verts), Antoine Verdon (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.).

Vote Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :
de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion **Motion de M. Gianni John Schneider et consorts**
« Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville »
Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)

Discussion La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à la quasi-unanimité, **décide** :
de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : « Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4 x 4 ? ».

Discussion Sylvie Freymond (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation de M^{me} Christina Maier (Hors parti) pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides.

Discussion Christina Maier (Hors parti), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : « Quel avenir pour le quartier de Valmont ? ».

Discussion Françoise Longchamp (Lib.), Olivier Français, directeur des Travaux, Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité entreprenne toutes démarches utiles auprès des différents services concernés afin que la réfection du cheminement menant de Valmont à Praz-Séchaud/Boveresses soit réalisée dans les plus brefs délais.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la résolution de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.).

Interpellation

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : « Secteur Marterey–place de l’Ours–avenue du Tribunal-Fédéral : retour des places de parc ? ».

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation

de M. Claude Mettraux (Hors groupe) et consorts : « La Pontaise deviendra-t-elle un quartier ‘chaud’ ? ».

Discussion

Claude Mettraux (Hors groupe), Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation

de M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) et consorts : « Arbres et chemin, quel entretien ? ».

Discussion

Mireille Cornaz (Hors groupe), Olivier Français, directeur des Travaux, Mireille Cornaz (Hors groupe).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Céline Christin, Pierre Dallèves, Julian Hottinger, Alain Hubler, Philippe Jacquat, Christina Maier.

Membres absents non excusés : Josianne Dentan, Gilles Meystre, Thi Nguyen, Charles-Denis Perrin, Filip Uffer, Magali Zuercher.

Membres présents 85

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 99

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Décès

survenu en décembre 2004, de M. Christian Jordan, conseiller communal de 1966 à 1993.

M. le président rend hommage au disparu et invite le Conseil, ainsi que le public, à observer un instant de silence.

Séance extra-muros

La séance extra-muros, prévue le 22 février, est annulée.

Absence

excusée de M. Olivier Français, conseiller municipal, hormis une courte présence entre 19 h 30 et 20 h 00. (Lettre du 17 janvier 2005.)

Démission

de M. Georges Glatz (Hors groupe), avec effet au 31 décembre 2004. (Lettre du 10 décembre 2004.)

Démission

de M. Bernard Ravussin (Rad.), avec effet à la fin de la présente séance. (Lettre du 21 janvier 2005.)

Démission

de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) de la Commission permanente des finances, avec effet au 22 janvier 2005. (Lettre du 10 janvier 2005.)

Démission

de M. Gianni John Schneider (Soc.) de la Commission permanente des finances, avec effet au 8 février 2005. (Lettre du 12 janvier 2005.)

| | |
|-----------------------------------|--|
| Lettre | de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N ^{os} 2004/44 et 2004/47. (Lettre du 20 janvier 2005.) |
| Pétition | de M. Kyril Gossweiler pour la mise en place et l'organisation de réflexions spécifiques. Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions. |
| Communications municipales | <ul style="list-style-type: none">– <u>7 décembre 2004</u> : Evaluation de la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous » – Prélèvement sur le Fonds pour le développement durable.– <u>14 décembre 2004</u> : Uniformisation des exceptions aux horaires usuels d'ouverture des magasins.– <u>20 décembre 2004</u> : Organisation de la Municipalité pour l'année 2005.– <u>22 décembre 2004</u> : Bureau des imprimés et du matériel – Rattachement au Magasin général des Services industriels.– <u>4 janvier 2005</u> : Réactualisation de la hiérarchisation du réseau routier du Nord-Est lausannois – Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer l'étude de faisabilité du nouveau concept de la place de la Sallaz lié à la construction du m2.– <u>18 janvier 2005</u> : Don à la Chaîne du bonheur. |
| Question Réponse | à la question (N ^o 24) de M. Alain Bron (Soc.) : « Station essence sous les ponts Bessières : une incongruité ? ». |
| Motion Dépôt | de M. Marc Vuilleumier (POP) demandant le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes. |
| Interpellation Dépôt | de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : « Une curieuse manière de renoncer à la pénétrante Vennes–Saint-Martin. ». |
| Interpellation Dépôt | de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant les risques encourus par certains services publics en cas de privatisation. |
| Questions orales | |
| I. | M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. |
| II. | M. Jacques Ballenegger (Les Verts) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |

- III. M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- IV. M. Marc Dunant (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- V. M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VI. M^{me} Florence Germond (Soc.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VII. M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VIII. M^{me} Andrea Eggli (POP) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport s/préavis
N° 2004/44

Fondation lausannoise pour la construction de logements
Projet de construction de quatre bâtiments comprenant au total 55 logements
subventionnés, une garderie,
un parking souterrain de 42 places et 17 places de parc extérieures
sis route de la Clochatte
Constitution d'un droit de superficie
Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement
Octroi d'un prêt chirographaire
Octroi d'un cautionnement solidaire

Rapporteur : M. Thomas Schlachter (Les Verts)

Amendement de la
commission

3. *d'autoriser la Municipalité à accorder, à la Fondation lausannoise pour la construction de logements, les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sur la parcelle communale mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de quatre bâtiments, soit au maximum pour 55 logements, étant entendu qu'un bâtiment sera en marché libre.*

Discussion

Bernard Zahnd (Rad.), Isabelle Mayor (Les Verts), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Monique Cosandey (Soc.), Graziella Schaller (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

4. *d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée ; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 115'700.- [au lieu de : Fr. 159'070.-] durant les trois premières années après l'achèvement des travaux (...).*

Discussion

Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Isabelle Mayor (Les Verts).

**Vote
s/amendements**

Le Conseil, avec 1 avis contraire, **accepte** l'amendement de la commission au point 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **refuse** l'amendement de M^{me} Graziella Schaller au point 4 des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les points 1 à 6 amendés des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie, figurant dans le préavis N° 2004/44 de la Municipalité du 21 octobre 2004, acte qui grèvera une surface d'environ 4680 m² de la parcelle N° 1213, sise route de la Clochette, en faveur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements, pour la construction de logements subventionnés d'une surface habitable d'environ 4205 m² ;
2. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle précitée ;
3. d'autoriser la Municipalité à accorder, à la Fondation lausannoise pour la construction de logements, les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sur la parcelle communale mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de quatre bâtiments, soit au maximum pour 55 logements, étant entendu qu'un bâtiment sera en marché libre ;
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée ; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 159'070.– durant les trois premières années après l'achèvement des travaux ; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture, cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
5. d'autoriser la Municipalité à accorder, à la Fondation lausannoise pour la construction de logements, un prêt chirographaire correspondant à 10% du coût total de construction, admis par les Autorités subventionnantes cantonales et communales, déduction faite de la valeur de terrain, étant entendu que ce prêt sera accordé pour une durée non limitée, qu'il sera non amortissable et non remboursable pendant 20 ans au moins et qu'il ne bénéficiera pas d'un intérêt fixe, mais seulement d'un taux maximum équivalant au taux hypothécaire 1^{er} rang, majoré éventuellement de 1%, ce conformément aux dispositions légales cantonales ;
6. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût de construction, déduction faite de la valeur du terrain, admis par les Autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 4'294'000.–, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.

Rapport s/préavis
N° 2004/47

Collège de Chailly :
travaux d'assainissement, rénovation et transformations
de la salle de gymnastique

Demande de crédit d'ouvrage

Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Raphaël Abbet (VDC), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'247'000.– destiné aux travaux d'assainissement du collège de Chailly ainsi qu'à la rénovation et aux transformations de la salle de gymnastique, montant réparti comme suit :
 - a) Fr. 5'137'000.– pour les travaux liés aux bâtiments,
 - b) Fr. 110'000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement secteur bâtiment gymnastique ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
 - a) Fr. 256'900.– pour les travaux liés aux bâtiments,
 - b) Fr. 22'000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement,par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente 5800.581.577 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus.

Rapport sur la
gestion en 2003

Gestion municipale en 2003

Réponses aux 42 observations de la Commission permanente de gestion

Rapporteur : M. Marc-Olivier Buffat (Rad.)
président de la Commission permanente de gestion

Discussion générale

La discussion générale n'est pas demandée.

Discussion

Les réponses ne suscitant aucune discussion sont réputées adoptées.

N° 1

Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic, Graziella Schaller (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Raphaël Abbet (VDC), Marc-Olivier Buffat (Rad.).

16^e séance du mardi 25 janvier 2005

| | |
|----------------------------------|---|
| <i>Vote</i> | Le Conseil, par 31 oui, 28 non et 5 abstentions, accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 1. |
| N° 4 | Andrea Egli (POP), Daniel Brélaz, syndic. |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, au vote, accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 4. |
| N° 32 | Roland Ostermann (Les Verts). |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, au vote, accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 32. |
| N° 33 | Graziella Schaller (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Pierre Santschi (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Daniel Brélaz, syndic. |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, au vote, accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 33. |
| N° 36 | Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Graziella Schaller (Lib.), Silvia Zamora, directrice. |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, au vote, accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 36. |
| N° 37 | Andrea Egli (POP). |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, par 32 oui, 30 non et 5 abstentions, accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 37. |
| N° 41 | Roland Ostermann (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. |
| <i>Vote</i> | Le Conseil, par 35 non, 28 oui et 8 abstentions, refuse la réponse de la Municipalité à l'observation N° 41. |
| Discussion générale | La discussion générale n'est pas demandée. |
| Vote par direction | Le Conseil, à une évidente majorité, mais avec quelques abstentions, accepte la gestion d'Administration générale et Finances pour l'année 2003. |
| <i>Discussion</i> | Roger Cosandey (Soc.), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote par direction, suite | Le Conseil, dans les mêmes proportions, accepte successivement la gestion pour l'année 2003 des Directions de la sécurité publique ; des travaux ; de la culture, des sports et du patrimoine ; de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ; de la sécurité sociale et de l'environnement (à l'exception de la réponse à l'observation N° 41) et celle des services industriels. |

| | |
|------------------------------------|--|
| Vote final | <p>Le Conseil, à une évidente majorité mais avec quelques abstentions, accepte la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2003, soit, décide :</p> <p>d'approuver la gestion de la Municipalité en 2003, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 41 (quarante et une) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2003, et de refuser la réponse à l'observation No 41.</p> <hr/> |
| Interpellation | <p>de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat : « Rapport CSR-CCF ».</p> |
| Discussion | <p><u>Marc-Olivier Buffat (Rad.)</u>, qui dépose les résolutions suivantes au nom de la Commission permanente de gestion :</p> |
| Résolutions Dépôt | <ul style="list-style-type: none">– <i>Compte tenu des réponses apportées par la Municipalité dans sa réponse à l'interpellation du 3 novembre 2004, le Conseil communal décide :</i><ol style="list-style-type: none">1. <i>d'accepter les réponses de la Municipalité aux observations N^{os} 30, 31 et 32 du rapport de la Commission de gestion pour l'année 2001 ;</i>2. <i>de constater qu'il n'a pas été répondu à l'observation N^o 33 du rapport de la Commission de gestion pour l'année 2001 ;</i>3. <i>de reprendre ladite observation dans le cadre du rapport qui sera établi en 2005 (année 2004).</i>– <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, soit par les municipaux concernés, soit par son syndic, soit encore par les députés qui la composent, intervienne vigoureusement et efficacement auprès du Conseil d'Etat et des services cantonaux afin d'améliorer la coordination entre le Canton et la Commune en matière de gestion de l'aide sociale et des services CSR communaux concernés, de faciliter le traitement administratif et informatique des dossiers et d'alléger de façon substantielle, par des moyens appropriés, la surcharge administrative des assistants sociaux.</i> |
| Discussion, suite | <p>Daniel Brélaz, syndic, Serge Segura (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Aline Gabus (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Pierre Payot (POP), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Marc-Olivier Buffat (Rad.).</p> |
| Vote | <p>Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, adopte successivement les deux résolutions de la Commission permanente de gestion.</p> <hr/> |
| Interpellation | <p>de M. Philippe Martin (Rad.) sur l'efficacité des mesures préconisées dans le préavis N^o 271, « Informatisation globale du Corps de police », ayant pour objectif de libérer des policiers de tâches administratives au profit de tâches de police.</p> |

| | |
|-----------------------------|--|
| <i>Discussion</i> | Philippe Martin (Rad.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. _____ |
| Interpellation | de M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) : « Piscine de Bellerive : Fr. 12 millions sans couverture ? ». |
| <i>Discussion</i> | Marc-Olivier Buffat (Rad.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. _____ |
| Interpellation | de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant l'agrandissement du collège de Villamont. |
| <i>Discussion</i> | Jacques Ballenegger (Les Verts). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. _____ |
| Motion | de M ^{me} Florence Germond (Soc.) pour un plan de mobilité d'entreprise pour la Ville de Lausanne. |
| <i>Discussion préalable</i> | La discussion préalable n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____ |
| Motion | de M. Alain Hubler (POP) et M ^{me} Evelyne Knecht (POP) : « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne. ». |
| <i>Discussion préalable</i> | La discussion préalable n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____ |
| Projet de règlement | de M. Marc Dunant (Soc.) pour la communication au Conseil du texte des pétitions. |
| <i>Discussion préalable</i> | La discussion préalable n'est pas demandée. Ce projet de règlement est renvoyé directement à la Municipalité pour avis préalable. _____ |
| Motion | de M ^{me} Evelyne Knecht (POP) demandant une étude sur le manque d'ateliers d'artistes et d'artisans à Lausanne. |

Discussion préalable La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Evelyne Knecht (POP) demandant que les propositions des conseillers communaux figurent sur le site internet de la Ville.

Discussion préalable La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture La séance est levée à 22 h 40.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Jacques Bonvin, Alma Bucher, Sylvie Freymond, André Gebhardt, Evelyne Knecht, Françoise Longchamp, Christina Maier, Olivier Martin, Jean Mpoy, Jacques Pernet, Antoine Verdon.

Membres absents non excusés : Sylvianne Bergmann.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 86 |
| Membres absents excusés | 13 |
| Membres absents non excusés | 1 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Daniel Péclard (VDC) et de M^{me} Dominique Aigroz (Rad.).

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2004/32. (3 février 2005.)

Démission

de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) de la Commission permanente des finances, avec effet au 1^{er} mars 2005. (28 janvier 2005.)

Communication municipale

25 janvier 2005 : Agrandissement du parking-relais de Vennes – Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer l'étude de faisabilité et l'appel d'offres.

Question Réponse

à la question (N° 25) de M^{me} Evelyne Knecht (POP) : « Qu'en est-il de la rénovation des N^{os} 14 et 18 de la rue Curtat ? » (25 janvier 2005).

Motion Dépôt

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) pour des contrats de location respectueux de l'environnement.

Interpellation Dépôt

de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Quel avenir pour la Maison du Désert ? ».

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

M. Fabrice Ghelfi, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Jean-Charles Bettens (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Jean-Charles Bettens (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Gianni John Schneider (Soc.).

M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Jean Meylan (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Jean Meylan (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Bernard Ravussin (Rad.).

M. Serge Segura, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Pierre-Henri Loup (Rad.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Pierre-Henri Loup comme membre de la Commission permanente des naturalisations.

Questions orales

- I.** M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- II.** M. Roland Rapaz (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- III.** M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M. Alain Bron (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V.** M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VI.** M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- VII.** M. Gilles Meystre (Rad.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

VIII.

M. Serge Segura (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/préavis
N° 2005/1**

—————
Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

Rapporteur : M. Bernard Ravussin (Rad.)

[remplacé par M^{me} Céline Christin (POP), vice-présidente de la Commission]

Scrutin

Le bureau ad hoc – Paul-Louis Christe (Rad.), Claude Mettraux (VDC), Thi Nguyen (Lib.), Pierre Payot (POP), Bernard Pellaton (Soc.), Thomas Schlachter (Les Verts) – dépouille au bureau du Conseil.

Résultat

Bulletins délivrés : **85** ; rentrés : **85** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **85** ; majorité absolue : **43**.

Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **77** à **83** :

Rapport s/préavis
N° 2004/32

Gestion et contrôle du stationnement

Nouvelles mesures

**Demande de crédit pour l'extension du dispositif
et réponses aux motions de MM. Philippe Martin et Jacques Pernet**

Rapporteur : M. Philippe Martin (Rad.)

**Amendements de la
commission**

*Conclusions
anciennes :*

*Conclusions
nouvelles :*

- | | | |
|----|----|---|
| 1. | 4. | <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'648'000.- [au lieu de Fr. 1'468'000.-] pour la mise en place des nouvelles mesures de gestion et de contrôle du stationnement prévues dans le cadre du présent rapport-préavis (extension des zones de parcage et achats d'équipements divers) ;</i> |
| 2. | 5. | <i>d'amortir annuellement le montant de ce crédit à raison de Fr. 164'800.- [au lieu de Fr. 146'800.-] par la rubrique 4201.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité ;</i> |
| 3. | 6. | <i>de balancer le compte d'attente N° 2601.581.265 ouvert pour couvrir les frais d'études de l'extension des zones « macarons » par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 4 [au lieu de : 1] ci-dessus ;</i> |
| 4. | 7. | <i>de faire figurer, sous la rubrique 4201.390 « Imputations internes », les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;</i> |

| | |
|------------------------------|---|
| | <p>5. 8. <i>de renforcer les effectifs de l'Office du stationnement de neuf [au lieu de : huit] gardes de police et de deux employé(e)s civil(e)s pour le contrôle et la gestion, selon la nouvelle stratégie présentée ;</i></p> <p>6. 9. <i>d'annuler le compte totalisant les insuffisances de revenus de la gestion du stationnement, inscrit à l'actif du bilan, de même que celui de contrepartie figurant au passif du bilan, accusant tous deux un solde de Fr. 24'791'534.70 au 31 décembre 2003 ;</i></p> <p>7. 10. <i>de maintenir le principe du fonds du stationnement, alimenté par l'excédent du produit des taxes de stationnement et affecté à financer des projets en matière de parcage et de transfert modal ;</i></p> <p>8. 11. <i>d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de MM. Philippe Martin et Jacques Pernet.</i></p> |
| Discussion | <u>Serge Segura (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | <i>Suppression de la conclusion N° 3 telle qu'introduite par la commission.</i> |
| Discussion, suite | <u>Dino Venezia (Lib.)</u> , qui dépose les amendements suivants : |
| Amendements Dépôt | <p>4. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'598'000.– pour la mise en place des nouvelles mesures de gestion et de contrôle du stationnement prévues dans le cadre du présent rapport-préavis (extension des zones de parcage et achats d'équipements divers) ;</i></p> <p>5. <i>d'amortir annuellement le montant de ce crédit à raison de Fr. 159'800.– par la rubrique 4201.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité ;</i></p> <p>8. <i>de renforcer les effectifs de l'Office du stationnement de neuf cinq gardes de police et de deux employé(e)s civil(e)s ainsi que ceux du Corps de police de deux policiers pour le contrôle et la gestion, de même que pour accroître la sécurité nocturne, selon la nouvelle stratégie présentée.</i></p> |
| Discussion, suite | Marc Dunant (Soc.), Mireille Cornaz (Hors groupe), Jean-Luc Chollet (VDC), Florence Germond (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. |
| Vote | <p>Le Conseil, au vote, accepte successivement les points 1 à 3 nouveaux introduits par la commission dans les conclusions du rapport-préavis.</p> <p>Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 4 des nouvelles conclusions du rapport-préavis, et accepte ce point tel qu'amendé par la commission.</p> |

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 5 et 6 des nouvelles conclusions du rapport-préavis tels qu'amendés par la commission.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 7 des nouvelles conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, par 46 non, 34 oui et 4 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Dino Venezia au point 8 des nouvelles conclusions du rapport-préavis, et **accepte** ce point tel qu'amendé par la commission.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 9 des nouvelles conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 10 des nouvelles conclusions du rapport-préavis tel qu'amendé par la commission.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les réponses aux motions de MM. Philippe Martin et Jacques Pernet et approuve ainsi le point 11 des nouvelles conclusions du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. que deux zones « macarons » sont créées en lieu et place de la zone M, l'une centrée sur la Sallaz et l'autre centrée sur Chailly ; une zone de mixité est possible entre les deux si elle s'avère opportune ;
2. que ces deux zones incluent notamment les rues de Boissonnet–Fourmi–Isabelle-de-Montolieu–Abeilles–Cigale–Grand-Vennes, et de Boveresses–Grangette–Eterpeys–Praz-Séchaud–Oron ;
3. que, sauf exception dûment motivée, toutes les places publiques situées dans les quartiers d'habitation du péricentre et dans les zones de détente sont limitées à quatre heures au maximum ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'648'000.– pour la mise en place des nouvelles mesures de gestion et de contrôle du stationnement prévues dans le cadre du présent rapport-préavis (extension des zones de parcage et achats d'équipements divers) ;
5. d'amortir annuellement le montant de ce crédit à raison de Fr. 164'800.– par la rubrique 4201.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité ;
6. de balancer le compte d'attente N° 2601.581.265 ouvert pour couvrir les frais d'études de l'extension des zones « macarons » par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 4 ci-dessus ;
7. de faire figurer, sous la rubrique 4201.390 « Imputations internes », les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
8. de renforcer les effectifs de l'Office du stationnement de neuf gardes de police et de deux employé(e)s civil(e)s pour le contrôle et la gestion, selon la nouvelle stratégie présentée ;

./.

9. d'annuler le compte totalisant les insuffisances de revenus de la gestion du stationnement, inscrit à l'actif du bilan, de même que celui de contrepartie figurant au passif du bilan, accusant tous deux un solde de Fr. 24'791'534.70 au 31 décembre 2003 ;
10. de maintenir le principe du fonds du stationnement, alimenté par l'excédent du produit des taxes de stationnement et affecté à financer des projets en matière de parcage et de transfert modal ;
11. d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de MM. Philippe Martin et Jacques Pernet.

Rapport s/pétition

**Pétition des commerçants de la rue Pépinet et consorts (382 signatures)
contre sa fermeture au trafic motorisé
et contre l'expérience de fermeture de six mois**
Rapporteur : M. Paul-Louis Christe (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 *litt. d*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/pétition

**Pétition de La Meute suisse (environ 650 signatures)
contre les abus en matière d'affichage public**
Rapporteur : M. Francis Pittet (Rad.)

Discussion

Andrea Eggli (POP), Florence Germond (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion

**Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts
pour le développement d'une stratégie communale
de service public du multimédia**
Rapporteuse : M^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.)

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/pétition

—————
**Pétition de M^{me} Geneviève Chiché
pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne,
entre les Autorités lausannoises, les communautés musulmanes
et les habitants du quartier Sous-Gare**

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Discussion

Nicolas Gillard (Rad.).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion

—————
**Motion de MM. Jean-Pierre Béboux et Charles-Denis Perrin
pour un développement rapide et efficace du chauffage à distance
par une promotion soutenue auprès des Lausannois**

Rapporteuse : M^{me} Monique Cosandey (Soc.).

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

—————
de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare.

Discussion préalable

Serge Segura (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

—————
de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) en faveur de « données patrimoniales pérennes ».

Discussion préalable

Charles-Denis Perrin (Rad.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

—————

Motion de M^{me} Céline Christin (POP) pour des collations saines dans les collèges lausannois.

Discussion préalable Céline Christin (POP).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M. Marc Vuilleumier (POP) demandant le maintien de la gratuité de l'accès au télé-réseau pour les contribuables modestes.

Discussion préalable Marc Vuilleumier (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M. Filip Uffer (Soc.) et consorts : « Point de la situation sur les licences et patentes de discothèques et night-clubs. »

Discussion Filip Uffer (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) concernant le réaménagement de l'avenue de Cour.

Discussion Magali Zuercher (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Des trottoirs pour les cyclistes ? ».

Discussion Florence Germond (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Nicole Grin (Lib.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts : « Quelle stratégie pour les Services industriels lausannois ? ».

Discussion Grégoire Junod (Soc.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Eliane Rey, directrice des Services industriels, Grégoire Junod (Soc.), Eliane Rey, directrice.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation

de M. Gilles Meystre (Rad.) : « Come-back de la Tcheka à Lausanne ? ».

Discussion

Gilles Meystre (Rad.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation

de M^{me} Florence Germond (Soc.) sur les horaires des classes enfantines.

Discussion

Florence Germond (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Péclard (VDC), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Claude Bonnard, Josianne Dentan, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Caroline Julita, Christina Maier, Jean Mpoy, Jean-Yves Pidoux, Marc Vuilleumier, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Marie-Ange Brélaz-Buchs, Jean-Luc Chollet, Bernard Coupy, Albert Graf, Thomas Schlachter.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 85 |
| Membres absents excusés | 10 |
| Membres absents non excusés | 5 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Pétition
Retrait**

Nora Munk retire sa pétition intitulée « Etanchéité au collège de Montchoisi », déposée le 9 novembre 2004. (Lettre du 10 février 2005.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2004/51. (24 février 2005.)

**Communications
municipales**

- 2 février 2005 : Gestion du personnel GePeL – Processus « Personnalisation des conditions de travail » – Ouverture d'un compte d'attente.
- 7 février 2005 : Mandat d'études parallèles – Projet de couverture partielle et d'aménagements paysagers de la tranchée du futur métro m2 entre les stations d'Ouchy et de Grancy – Augmentation du compte d'attente.
- 7 février 2005 : Place de la Sallaz – Augmentation du plafond du compte d'attente.
- 9 février 2005 : Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation – Liste des crédits d'investissements bouclés en 2004 (état au 31.12.2004).
- 16 février 2005 : Pétition Marc Ospelt et consorts demandant la mise à disposition d'abris de protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne.

**Question
Dépôt**

de M. Jacques Pernet (Rad.) sur l'embauche temporaire d'étudiants.

| | |
|---------------------------------|---|
| Question Dépôt | de M. Pierre Santschi (Les Verts) sur la politique du stationnement appliquée aux employés de l'Administration communale. <hr/> |
| Motion Dépôt | de M ^{me} Evelyne Knecht (POP) pour une 'charte éthique' concernant l'affichage publicitaire dans notre ville. <hr/> |
| Motion Dépôt | de M. Marc Dunant (Soc.) : « Pour une maison de quartier à la Pontaise ! » <hr/> |
| Motion Dépôt | de M ^{me} et MM. Claire Attinger Doepper (Soc.), Filip Uffer (Soc.) et Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Vieillir au XXI ^e siècle à Lausanne. » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Marc Dunant (Soc.) et consorts (11 cosignataires) : « Une cathédrale à Saint-Laurent !? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Lausanne et olympisme : l'idylle finira-t-elle en eau de boudin par manque de volonté politique ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « La télévision régionale a-t-elle encore un avenir comme service public ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : « Passage pour les piétons de la route du Châtelard : une bonne idée et des dangers. » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Est-ce que la nouvelle répartition des charges Confédération-Cantons sera un gouffre à millions pour la Ville de Lausanne ? » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Marc Dunant (Soc.) : « Internet par le câble : quelle politique tarifaire ? » <hr/> |

- | | |
|--|---|
| Interpellation <i>Dépôt</i> | de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : « Chaque bouteille en PET compte-t-elle vraiment ? » <hr/> |
| Interpellation <i>Dépôt</i> | de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) au sujet de l'agrandissement du collège de Villamont. <hr/> |
| Election complémentaire | d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts). M ^{me} Isabelle Mayor, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Jacques Bonvin (Les Verts). Le Conseil désigne, à main levée, M. Jacques Bonvin (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des finances. <hr/> |
| Déclaration | de M. Olivier Français, directeur des Travaux, au sujet de l'éboulement souterrain survenu le 22 février sur le chantier du futur métro m2 à Saint-Laurent. <hr/> |
| Questions orales | |
| I. | M ^{me} Graziella Bertona (Lib.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. |
| II. | M. Alain Hubler (POP) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. |
| III. | M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. |
| IV. | M. Pierre Payot (POP) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| V. | M ^{me} Andrea Egli (POP) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. |
| VI. | M ^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux. |
| VII. | M. Eddy Ansermet (Rad.) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. |
| VIII. | M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. <hr/> |

Rapport s/préavis
N° 2004/51

Îlot Riponne-Tunnel, à Lausanne
Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie
en faveur de la Coopérative Tunnel-Riponne

Octroi d'un prêt chirographaire

Octroi de la garantie du service de la dette

Rapportrice : M^{me} Graziella Schaller (Lib.)

Discussion

Tristan Gratier (Rad.), Graziella Schaller (Lib.), Claude Mettraux (Hors groupe), Jacques Ballenegger (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Nicole Grin (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Raphaël Abbet (VDC), Roland Ostermann (Les Verts), Nelson Serathiuk (Hors parti), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et un grand nombre d'abstentions, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Coopérative Tunnel-Riponne un prêt chirographaire, sans intérêt, d'un montant maximum de Fr. 1'220'000.–, amortissable en trente ans, au titre de fonds propres pour la rénovation des immeubles situés à la rue du Tunnel 10, 12, 14 et 16 et à la rue des Deux-Marchés 11, 13 et 15 ;
2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, le service de la dette pour le ou les emprunts d'un montant maximum de Fr. 4'880'000.– à contracter par la Coopérative Tunnel-Riponne, sous la forme d'un porte-fort ;
3. d'amortir annuellement le compte d'attente ouvert pour la rénovation de l'îlot Riponne-Tunnel à raison de Fr. 77'300.– par an, par la rubrique N° 3301.331 du budget du Service immobilier ;
4. d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la Coopérative Tunnel-Riponne, un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 1450 m² environ des parcelles N^{os} 10'254, 10'255, 10'256 et 10'283 sises à la rue du Tunnel 10 à 16 et à la rue des Deux-Marchés 11 à 15, aux conditions figurant dans le préavis N° 2004/51 de la Municipalité, du 18 novembre 2004.

Rapport s/motion

Motion de M. Alain Hubler

**« Emprunt gratuit à la Bibliothèque municipale
pour tous les étudiants et apprentis ! »**

Rapporteur : M. André Gebhardt (Lib.)

Discussion

Andrea Egli (POP), Jacques Pernet (Rad.), Alain Hubler (POP), Dino Venezia (Lib.), Pierre Payot (POP).

Vote

Le Conseil, par 31 oui, 40 non et 5 abstentions, **refuse** la prise en considération de cette motion.

Andrea Eggli (POP) demande l'appel nominal. Sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Bonvin Jacques, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Roger, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Hottinger Julian, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Thorens Adèle. (31.)

Non : Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Cosandey Monique, Dallèves Pierre, Fiora-Guttmann Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Nguyen Thi, Pache Denis, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Santschi Pierre, Schaller Graziella, Segura Serge, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Uffer Filip, Venezia Dino, Verdon Antoine, Zahnd Bernard. (45.)

Abstentions : Bettens Jean-Charles, Bourquin Jean-Christophe, Dunant Marc, Meylan Jean, Pitton Blaise Michel, Salzmann Yvan. (6.)

Le Conseil, à l'appel nominal, par 45 non, 31 oui et 6 abstentions, **décide** :
de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/motion

Motion de M. Charles-Denis Perrin

**en faveur d'une prise en compte de critères de développement durable
dans l'attribution des marchés publics**

Rapporteur : M. Julian Hottinger (Les Verts)

**Amendement de la
commission**

La commission accorde à la Municipalité un délai de réponse de dix-huit mois.

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts).

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Vote</p> | <p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à dix-huit mois.</p> |
| <p>Rapport s/motion</p> | <p style="text-align: center;">Motion de M. Grégoire Junod et consorts</p> <p style="text-align: center;">« Politique du logement : s’impliquer sur le marché libre ! »</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Pierre Payot (POP)</p> |
| <p>Discussion</p> | <p>Andrea Eggli (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Pierre Béboux (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Isabelle Truan (Lib.), Grégoire Junod (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Nicole Grin (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement, Daniel Brélaz, syndic.</p> |
| <p>Votes</p> | <p>Le Conseil, au vote, accepte le chapitre premier de la motion (<i>Des outils d’analyse pour mieux anticiper la demande et l’offre de logement à Lausanne</i>).</p> <p>Le Conseil, par 42 oui, 37 non et 4 abstentions, accepte le chapitre 2 de la motion (<i>Pour un programme communal d’acquisition et de construction de logements sur le marché libre</i>).</p> <p>Le chapitre 3 de la motion (<i>Pour une meilleure implication du Service immobilier dans la politique du logement</i>) recueille 37 oui, 37 non et 4 abstentions ; le président tranche pour son refus.</p> <p><u>Solange Peters (Soc.)</u> demande l’appel nominal. Sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :</p> |
| <p>Appel nominal</p> | <p>Oui : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Hottinger Julian, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip. (41.)</p> <p>Non : Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pache Denis, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Pittet Francis, Schaller Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (38.)</p> |

Abstentions : Ostermann Roland, Perrin Charles-Denis, Verdon Antoine. (3.)

Le Conseil, à l'appel nominal, par 41 oui, 38 non et 3 abstentions, **accepte** le chapitre 3 de la motion.

Le Conseil, au vote, **accepte** le chapitre 4 de la motion (*Une meilleure coordination avec les Communes de la région lausannoise*), **soit, décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation
Développement

Marc Dunant (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Une cathédrale à Saint-Laurent !? »

Réponse municipale

Olivier Français, directeur des Travaux.

Discussion

Marc Dunant (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Gérard Chappuis, Roger Cosandey, Josianne Dentan, Tristan Gratier, Philippe Jacquat, Gisèle-Claire Meylan, Denis Pache, Nelson Serathiuk.

Membres absents non excusés : —.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 91 |
| Membres absents excusés | 9 |
| Membres absents non excusés | — |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Communications
municipales**

- 8 mars 2005 : Pétition de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu.
- 8 mars 2005 : Interpellation urgente de M^{me} Claire Attinger Doepper et consorts : « L'augmentation des primes d'assurance maladie pour 2005 : un double revers pour les Lausannoises et les Lausannois ! »

Questions orales

- I.** M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- II.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- IV.** M^{me} Graziella Bertona (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- V.** M. Jean-Charles Bettens (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI.** M. Fabrice Ghelfi (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VII.** M. Jacques Ballenegger (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VIII.** M. Gianni John Schneider (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

| | |
|---------------------------------|---|
| Motion Dépôt | de M ^{me} Isabelle Truan (Lib.) pour une vraie politique du logement, fondée sur les moyens dont dispose actuellement la Commune. <hr/> |
| Motion Dépôt | de M ^{me} Solange Peters (Soc.) demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants (« local d'injection ») en ville de Lausanne. <hr/> |
| Motion Dépôt | de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes au quartier de Prélaz ? » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Nicole Grin (Lib.) et consorts (5 cosignataires) sur les affaires de mobbing dans l'Administration communale. L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Alain Hubler (POP) et consorts (8 cosignataires) : « Horaires d'ouverture des petits commerces : supermarchés, supercard et superbavure ! » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M. Serge Segura (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Festival BD : dans quelle bulle ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat : « Quelle réponse municipale pour le problème du mobbing au sein de l'Administration communale ? » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Adèle Thorens (Les Verts) : « Lausanne sans OGM ! » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) sur les lotos à Lausanne. <hr/> |
| Rapport s/motion | Motion de M. Jacques Bonvin et consorts : « Objectif soleil ! » <u>Rapporteur</u> : M. Serge Segura (Rad.) |
| Discussion | Isabelle Mayor (Les Verts), Graziella Bertona (Lib.), Christina Maier (Hors parti). |

| | |
|--|--|
| Vote | Le Conseil, au vote, décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. |
| Rapport s/motion | Motion de M^{me} Magali Zuercher pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne <i>Rapportrice : M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts)</i> |
| Discussion | Françoise Longchamp (Lib.), Jacques Pernet (Rad.), Magali Zuercher (Soc.). |
| Vote | Le Conseil, par 39 oui, 36 non et 8 abstentions, décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. |
| Rapport s/préavis N° 2004/42 | Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez Modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960 Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966 Modification partielle du plan partiel d'affectation N° 699 du 6 juin 2000 <i>Rapporteur : M. Serge Segura (Rad.)</i> |
| Discussion générale | La discussion générale n'est pas demandée. |
| Discussion s/règlement | La discussion sur le règlement n'est pas demandée. |
| Votes | Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, accepte le règlement. Le Conseil, sans avis contraires, mais avec 2 abstentions, accepte les points 1 à 6 des conclusions du préavis, soit, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez, modification partielle du plan de quartier N° 4100 du 16 août 1960. Radiation du plan de quartier N° 41A du 26 août 1966. Modification partielle du PPA N° 699 du 6 juin 2000 ;2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ; |

./.

3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/préavis
N° 2004/18

Institutions et groupes de réflexion traitant de la mondialisation

Réponse aux motions de M^{mes} Diane Gilliard, Andrea Eggli
et M. Charles-Denis Perrin

Rapporteur de majorité : M. Jacques Ballenegger (Les Verts)

Rapporteuse de minorité : M^{me} Andrea Eggli (POP)

Amendements de la
commission

- ~~1. d'autoriser la Municipalité à signer la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, avec la clause de réserve : « La Ville de Lausanne appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse » ;~~
2. d'autoriser la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par **toute organisation Attac** ou d'autres organisations dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation ;
6. de procéder tous les deux ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir **et publier dans le rapport de gestion, avec mention des coûts, un bilan périodique.**

Discussion

Dino Venezia (Lib.), Diane Gilliard (POP), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

Point 2 des conclusions : revenir à la formulation proposée par la Municipalité.

Discussion, suite

Charles-Denis Perrin (Rad.), Andrea Eggli (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Andrea Eggli (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Votes

Le Conseil, par 50 oui, 42 non et 1 abstention, **accepte** le point 1 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts), soit le point 2 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 3 et 4 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** la lettre u) puis, par 49 oui, 37 non et 1 abstention, la lettre v) du point 5 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 6, amendé par la commission, des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le point 7, puis le point 8 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, sans avis contraires mais avec un grand nombre d'abstentions, **accepte** le point 9 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, par 48 oui, 34 non et 1 abstention, **accepte** les conclusions amendées du rapport-préavis N° 2004/18, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à signer la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, avec la clause de réserve : « *La Ville de Lausanne appliquera la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville sous réserve et dans les limites de ses compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse* » ;
2. d'autoriser la Municipalité à soutenir des projets concrets menés par Attac ou d'autres organisations dans des domaines compatibles avec ses objectifs et en relation avec la défense du service public ou les effets négatifs de la mondialisation ;
3. de faire adhérer Lausanne à l'organisation « Cités et gouvernements locaux unis » ;
4. de faire figurer les activités en question dans l'Agenda 21, pour permettre d'en assurer le financement par le Fonds communal pour le développement durable ;
5. de faire modifier comme suit le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 :
Art. 1^{er}
A.
u) à financer la participation de Lausanne à des organisations et à des réseaux internationaux s'adressant aux villes et dont l'activité répond aux critères du développement durable ;
v) à soutenir des projets concrets s'opposant aux effets négatifs de la mondialisation ;
6. de procéder tous les deux ans à une évaluation des actions entreprises et de faire établir et publier dans le rapport de gestion, avec mention des coûts, un bilan périodique ;

./.

7. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin ;
8. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Diane Gilliard ;
9. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Eggli.

Rapport s/pétition

—————

**Pétition de la Société de développement du Nord et consorts
(335 signatures)
contre l'implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise**
Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Motion

de M^{me} Christina Maier (Hors parti) demandant de faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage.

Discussion préalable

La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts pour la mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses.

Discussion préalable

Diane Gilliard (POP).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) pour des contrats de location respectueux de l'environnement.

Discussion préalable

La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

de Mme Evelyne Knecht (POP) pour une 'charte éthique' concernant l'affichage publicitaire dans notre ville.

| | |
|---|---|
| Discussion préalable | Evelyne Knecht (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Pierre Santschi (Les Verts), Gilles Meystre (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Evelyne Knecht (POP). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. |
| Motion | de M. Marc Dunant (Soc.) : « Pour une maison de quartier à la Pontaise ! » |
| Discussion préalable | Mireille Cornaz (Hors groupe). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. |
| Motion | de M ^{me} et MM. Claire Attinger Doepper (Soc.), Filip Uffer (Soc.) et Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Vieillir au XXI ^e siècle à Lausanne. » |
| Discussion préalable | Claire Attinger Doepper (Soc.), Nicole Grin (Lib.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. |
| Interpellation Développement | Gilles Meystre (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « Lausanne et olympisme : l'idylle finira-t-elle en eau de boudin par manque de volonté politique ? » |
| Réponse municipale | Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| Discussion | Gilles Meystre (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Gilles Meystre (Rad.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité. |
| Interpellation Développement | Grégoire Junod (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « La télévision régionale a-t-elle encore un avenir comme service public ? » |
| Réponse municipale | Daniel Brélaz, syndic. |
| Discussion | <u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution Dépôt | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse pour conserver un mandat fort de service public pour la future chaîne de télévision régionale vaudoise et pour garantir un contrôle public majoritaire dans cette future chaîne.</i> |
| Discussion, suite | Daniel Brélaz, syndic, Grégoire Junod (Soc.), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, par 42 oui, 39 non et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.). |

Thérèse de Meuron (Rad.) demande l'appel nominal. Sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (42.)

Non : Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Grin Nicole, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Pittet Francis, Schaller Graziella, Schlachter Thomas, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Verdon Antoine, Zahnd Bernard. (37.)

Abstentions : Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Hottinger Julian Thomas, Santschi Pierre. (4.)

Le Conseil, à l'appel nominal, par 42 oui, 37 non et 4 abstentions, **adopte** la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.).

Clôture

La séance est levée à 22 h 40.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Diane Gilliard, Jean Mpoy, Thi Nguyen.

Membres absents non excusés : Sylvianne Bergmann, Aline Gabus, André Mach, Thérèse de Meuron, Adèle Thorens.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 89 |
| Membres absents excusés | 6 |
| Membres absents non excusés | 5 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Pétition
Retrait**

M. Pascal Beaujouan, au nom du Centre de rencontre et d'animation des Faverges, informe du retrait de la pétition pour l'éclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41, déposée le 9 novembre 2004. (Lettre courriel du 22 mars 2005.)

**Communication du
Conseil**

15 mars 2005 : Commission permanente des finances – Organisation pour 2005.

**Communications
municipales**

- 16 mars 2005 : Pétition de M^{me} Diane Stiner et consorts en faveur du maintien des chiens aux ruines romaines de Vidy.
- 22 mars 2005 : Zone sportive de Vidy – Stade Pierre-de-Coubertin – Carré d'éducation physique – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de la création d'un « bowl » pour la pratique du skate board.
- 30 mars 2005 : Immeuble rue Curtat 14, à Lausanne – Rénovation complète.

**Question
Réponse**

à la question (N° 26) de M. Jacques Pernet (Rad.) sur l'embauche temporaire d'étudiants dans l'Administration communale.

**Question
Dépôt**

de M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) sur le déménagement du centre islamique dans le quartier Sous-Gare.

Première partie de la 20^e séance du mardi 12 avril 2005

| | |
|---------------------------------|---|
| Question Dépôt | de M. Alain Bron (Soc.) : « Quel accueil pour les familles à la piscine de Mon-Repos ? » _____ |
| Motion Dépôt | de M. Jacques Pernet (Rad.) demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise. _____ |
| Motion Dépôt | de M. Alain Bron (Soc.) pour l'application du 'Principe de Genève' par la Ville de Lausanne. _____ |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) au sujet de la présence des toxicomanes à la rue Neuve. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____ |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Andrea Eggli (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Un café-féminité sans autorisation à Lausanne ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____ |
| Interpellation Dépôt | de M. Marc Dunant (Soc.) : « Réseau 08 : une ligne 3 tronquée !? Desserte de la Pontaise et de Bellevaux depuis la gare CFF. » _____ |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts : « Théâtre des Roseaux : état de la situation. » _____ |
| Questions orales I. | M. Dino Venezia (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic. |
| Motion d'ordre | <u>Claire Attinger Doepper (Soc.)</u> , au nom du Parti socialiste, demande, par motion d'ordre, un début de séance à 19 h 00 pour rejoindre une manifestation de soutien à deux requérants d'asile déboutés et expulsés ce jour, manifestation qui a lieu depuis 18 h 00 à Saint-François. |
| Discussion | Cette motion d'ordre étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le président ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée. |
| Vote | Le Conseil, par 37 oui, 40 non et 3 abstentions, refuse la motion d'ordre de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.). <u>Claire Attinger Doepper (Soc.)</u> demande l'appel nominal. Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède : |

Appel nominal

Oui : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bonnard Claude, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Christin Céline, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Uffer Filip, Verdon Antoine, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (40.)

Non : Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Dentan Josianne, Fiora-Guttmann Martine, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Pache Denis, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller Graziella, Segura Serge, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (41.)

Abstentions : Ballenegger Jacques, Bettens Jean-Charles, Ostermann Roland, Schlachter Thomas, Tauxe-Jan Michelle. (5.)

Le Conseil, à l'appel nominal, par 40 oui, 41 non et 5 abstentions, **refuse** la motion d'ordre de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.).

Questions orales, suite

- II.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M. Roger Cosandey (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M. Daniel Péclard (VDC) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- V.** M. Antoine Verdon (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI.** M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VII.** M. Jacques Pernet (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VIII.** M^{me} Isabelle Truan (Lib.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport s/motion

**Motion de M^{mes} Andrea Eggli et Diane Gilliard
pour la municipalisation de quelques services postaux**

Rapportrice : M^{me} Graziella Bertona (Lib.)

Discussion

Andrea Eggli (POP), Claire Attinger Doepper (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/pétition

**Pétition de la Société de développement de Chailly-Béthusy et consorts
(505 signatures)**

**demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité,
la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif**

Rapporteur : M. Albert Graf (VDC)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Alain Bron (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion

**Motion de M. Gilles Meystre
proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois**

Rapportrice : M^{me} Solange Peters (Soc.)

Discussion

Nicolas Gillard (Rad.), Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Solange Peters (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/préavis
N° 2004/49**

Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence

Réponse à la motion de M. Dino Venezia

Rapporteur : M. Gilles Meystre (Rad.)

Discussion

Dino Venezia (Lib.), Denis Pache (VDC), Claire Attinger Doepper (Soc.), Marc-Olivier Buffat (Rad.).

Vote

Le Conseil, au vote, accepte la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'accepter la réponse municipale à la motion de M. Dino Venezia du 18 mars 2003 et de constater qu'il n'est pas possible de réduire les dépenses engendrées par les structures lausannoises d'hébergement nocturne d'urgence sans diminuer le volume ou la qualité des prestations offertes.

**Rapport s/préavis
N° 2004/55**

Promotion de l'usage du vélo à Lausanne

Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts

Réponse à la motion de M. Alain Bron

Réponse à la motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei

**Demande de crédit pour le financement d'aménagements
et de mesures de promotion du vélo**

Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Florence Germond (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **Fr. 584'000.-** [au lieu de : Fr. 628'000.-] pour la réalisation :*

- *d'aménagements cyclables en réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts ;*
- *de places de stationnement pour les deux-roues et de supports pour vélos ;*
- ~~*d'essais de mixité bus/vélos sur certaines voies réservées aux bus et taxis*~~
‡
(etc.)

Discussion, suite

Roger Cosandey (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 628'000.- pour la réalisation :*

- *d'aménagements cyclables en réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts ;*
- *de places de stationnement pour les deux-roues et de supports pour vélos ;*
- *d'essais de mixité bus/vélos sur certaines voies **descendantes** réservées aux bus et taxis, **en concertation avec les parties concernées** ;*
(etc.)

Première partie de la 20^e séance du mardi 12 avril 2005

Discussion, suite

Nicole Grin (Lib.).

Clôture

La séance est levée à 20 h 05.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Diane Gilliard, Jean Mpoy, Thi Nguyen.

Membres absents non excusés : Thérèse de Meuron, Nelson Serathiuk.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 92 |
| Membres absents excusés | 6 |
| Membres absents non excusés | 2 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

Préavis N° 2004/55

Promotion de l'usage du vélo à Lausanne

Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts

Réponse à la motion de M. Alain Bron

Réponse à la motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei

**Demande de crédit pour le financement d'aménagements
et de mesures de promotion du vélo**

Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)

**Reprise de la
discussion**

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Christina Maier (Hors parti), Gisèle-Claire Meylan (Lib.), Alain Bron (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Péclard (VDC), Florence Germond (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), Jacques Pernet (Rad.), Pierre Payot (POP), Nicole Grin (Lib.), Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote
s/amendements**

Au vote, l'amendement de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) recueille 29 voix, contre 24 en faveur de l'amendement de M. Marc Vuilleumier (POP).

Opposé au point 1 des conclusions du rapport-préavis, l'amendement de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) est **refusé**.

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 1 à 3, puis le point 4 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les réponses aux motions de : M. Luc Matthey-Doret ; M. Alain Bron ; M^{me} Angelina Pasche-Casadei ; puis la réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois, soit **accepte** le point 5 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'ensemble des conclusions du rapport-préavis N° 2004/55, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 628'000.– pour la réalisation :
 - d'aménagements cyclables en réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts ;
 - de places de stationnement pour les deux-roues et de supports pour vélos ;
 - d'essais de mixité bus/vélos sur certaines voies réservées aux bus et taxis ;
 - de mesures de promotion en faveur de l'usage du vélo ;
 - de projets d'aménagements cyclables de petite ampleur ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 à raison de Fr. 125'600.– par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4201.3900, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit d'investissement précité ;
4. d'autoriser la Municipalité à créer, de façon définitive, un poste de « délégué vélo » à 80% ;
5. d'approuver les réponses de la Municipalité :
 - à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts demandant une piste ou une voie cyclable d'une largeur de 1 m 20 au minimum depuis la gare CFF jusqu'au niveau de l'axe place Chauderon–place Saint-François ;
 - à la motion de M. Alain Bron demandant la création de places de stationnement couvertes pour les deux-roues ;
 - à la motion de M^{me} Angelina Pasche-Casadei demandant de favoriser l'utilisation des pentes naturelles ;
 - à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois.

Interpellation
Développement

M. Alain Hubler (POP) développe son interpellation urgente intitulée : « Horaires d'ouverture des petits commerces : supermarchés, supercard et superbavure ! »

Réponse municipale

M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Discussion

Dino Venezia (Lib.), Alain Hubler (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation
Développement

M^{me} Nicole Grin (Lib.) développe son interpellation urgente sur les affaires de mobbing dans l'Administration communale.

Réponse municipale

M. Daniel Brélaz, syndic.

Seconde partie de la 20^e séance du mardi 12 avril 2005

| | |
|---|--|
| Discussion | Alain Hubler (POP), Jacques Ballenegger (Les Verts), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic, <u>Nicole Grin (Lib.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution Dépôt | <i>Le Conseil communal souhaite être informé d'éventuels recours dirigés contre la Municipalité, ainsi que des conséquences financières ayant été réglées par des décisions de justice.</i> |
| Discussion | Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, au vote, adopte la résolution de M ^{me} Nicole Grin (Lib.). <hr/> |
| Interpellation Développement | M. Serge Segura (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « Festival BD : dans quelle bulle ? » |
| Réponse municipale | M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| Discussion | Serge Segura (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Serge Segura (Rad.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. <hr/> |
| Interpellation Développement | M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente au sujet de la présence des toxicomanes à la rue Neuve. |
| Réponse municipale | M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. |
| Discussion | <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution Dépôt | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour garantir la tranquillité des habitants et des passants de la rue Neuve ainsi que l'accessibilité aux établissements publics et commerces.</i> |
| Discussion, suite | Martine Fiora-Guttman (Rad.), Pierre Payot (POP), Silvia Zamora, directrice, Françoise Longchamp (Lib.). |
| Vote | Le Conseil, par 30 oui, 3 non et 20 abstentions, adopte la résolution de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) <hr/> |
| Clôture | La séance est levée à 23 h 15. <hr/> |

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Marie-Josée Gillioz, Evelyne Knecht, Antoine Verdon.

Membres absents non excusés : Elisabeth Müller, Charles-Denis Perrin, Francis Pittet, Thomas Schlachter, Marc Vuilleumier.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 91 |
| Membres absents excusés | 4 |
| Membres absents non excusés | 5 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Absence excusée

de M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. (Lettre du 20 avril 2005.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2005/8, 2004/46 et 2004/39. (21 avril 2005.)

Communications municipales

- 12 avril 2005 : Identité des personnes.
- 14 avril 2005 : Comptes 2004 de la Ville de Lausanne – Communiqué de presse.

Communication du Conseil

18 avril 2005 : Commission permanente de gestion – Organisation pour l'exercice 2004.

**Question
Dépôt**

de M. Pierre Payot (POP) sur les postes du portefeuille de la CPCL.

**Question
Dépôt**

de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) pour un site internet de la Ville de Lausanne plus efficace.

**Question
Dépôt**

de M^{me} Florence Germond (Soc.) sur la rue Centrale.

| | |
|---|--|
| Motion Dépôt | de M ^{me} Christina Maier (Hors parti) : « Un projet pour sauver la Maison du Désert ! » <hr/> |
| Motion Dépôt | de M. Jacques Pernet (Rad.) : « Pour une 'boucle' au centre ville ? » <hr/> |
| Motion Dépôt | de M. Alain Hubler (POP) : « Distributeurs tl : touchez pas au grisbi ! » <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de M ^{me} Céline Christin (POP) et consorts (1 cosignataire) sur la différence de tarifs tl sur la commune de Lausanne. <hr/> |
| Interpellation Dépôt | de la Commission permanente des finances, par M. Marc Dunant : « Imprimantes : couleur ou noir-blanc ? » <hr/> |
| Questions orales | |
| I. | M ^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic. |
| II. | M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. |
| III. | M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. |
| IV. | M ^{me} Graziella Bertona (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux. |
| V. | M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic. |
| VI. | M. Pierre Payot (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic. <hr/> |
| Rapport s/préavis N° 2005/8 | Renforcement local du voutage du Flon <u>Rapporteur</u> : M. Pierre Dallèves (Lib.) |
| Amendements de la commission | <p>3. <i>d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus à raison de Fr. 35'000.- [au lieu de Fr. 75'000.-] par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement ;</i></p> <p>5. <i>de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les subventions cantonales attendues, lesquelles s'élèveront à 60% du montant effectif des travaux, mais à Fr. 411'000.- au maximum.</i></p> |

Discussion

Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions amendées par la commission, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de renforcement local du voûtage existant du Flon ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 750'000.– ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus à raison de Fr. 35'000.– par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les subventions cantonales attendues, lesquelles s'élèveront à 60% du montant effectif des travaux, mais à Fr. 411'000.– au maximum.

**Rapport s/préavis
N° 2004/39**

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre
l'avenue de la Vallonnette, les limites ouest de la parcelle N° 3347
et nord de la parcelle N° 3358 et 3354**

**Radiation partielle des plans d'alignement N° 129 du 3 novembre 1911
et N° 242 du 27 juillet 1934**

Rapporteur : M. Raphaël Abbet (VDC)

Discussion

Alain Bron (Soc.), Graziella Bertona (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

9. (nouveau) de charger la Municipalité d'étudier toute possibilité d'augmenter le nombre de places de stationnement – préférentiellement par la construction d'un parking souterrain – à l'usage du personnel, des prestataires de service et des utilisateurs du futur Centre de loisirs et de porter une attention particulière à l'aménagement d'accès facilités fonctionnels pour les véhicules d'urgence, ceux des handicapés, ceux des transports en commun et des livreurs.

Discussion, suite

Philippe Martin (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Discussion
s/règlement**

Sylvianne Bergmann (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant au point 4 des conclusions du préavis :

**Amendement
Dépôt**

Refuser la réponse de la Municipalité à l'opposition concernant la possibilité de créer des logements sur le bâtiment du Centre de loisirs.

Discussion

Olivier Français, directeur.

| | |
|---------------------------|---|
| Vote s/règlement | Le Conseil, sans avis contraires, mais avec 2 abstentions, accepte le règlement. |
| Vote s/amendement | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Graziella Bertona (Lib.). |
| Vote s/amendement | Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts). |
| Vote s/conclusions | <p>Le Conseil, à une évidente majorité, accepte les conclusions du préavis, <u>soit, décide :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallonnette, les limites ouest de la parcelle N° 3347 et nord de la parcelle N° 3358, le chemin du Devin et les limites sud-est des parcelles N^{os} 3353 et 3354 ; radiation partielle des plans d'alignement N° 129 du 3 novembre 1911 et N° 242 du 27 juillet 1934 ;2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;3. de reporter sur le plan N° 710 d'attribution des degrés de sensibilité au bruit (DS) du 23 septembre 2003 la nouvelle limite ;4. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition déposée pendant l'enquête publique ;5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période. |

Rapport s/préavis
N° 2004/46

Etudes régionales : demande d'un crédit

Rapportrice : M^{me} Nicole Grin (Lib.)

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic, Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Sylvianne Bergmann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec quelques abstentions, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la participation du Service d'urbanisme de la Direction des travaux aux études régionales concernant l'agglomération lausannoise ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 400'000.– ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 80'000.– par la rubrique 4300.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux, Service d'urbanisme ;
4. de faire figurer, sous rubrique 4300.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus.

Vœu

« La commission émet le vœu que la Municipalité informe le Conseil de l'état d'avancement des études régionales, en particulier dans le rapport de gestion. »

**Rapport s/préavis
N° 2004/50**

Extensions ordinaires du réseau d'eau pour les exercices 1999 et 2001

Demande de crédits complémentaires

Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)

Discussion

Yves-André Cavin (Rad.).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec quelques abstentions, **accepte** les points 1 et 2 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. de ratifier les dépenses faites par la Municipalité sur le crédit des extensions ordinaires de 1999 en lui allouant à cet effet un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 435'000.– ;
2. de ratifier les dépenses faites par la Municipalité sur le crédit des extensions ordinaires de 2001 en lui allouant à cet effet un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 191'000.–.

**Rapport s/rapport
N° 2004/1**

Rapport sur l'état des motions en suspens

**Rapporteur : M. Marc-Olivier Buffat (Rad.)
président de la Commission de gestion**

**Amendements de la
Commission**

1. d'accepter les nouveaux délais proposés pour les motions 1 à 43, 45 à 68 ;
2. de refuser les délais sollicités pour les motions 42 et 44 ;
3. d'inviter la Municipalité à proposer de nouveaux délais pour le traitement de ces deux nouvelles motions qu'elle serait susceptible de respecter.

| | |
|-----------------------------|--|
| Discussion générale | Pierre Dallèves (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (POP). |
| Discussion | Les délais de réponse qui ne suscitent pas de discussion sont considérés comme adoptés. |
| Motion N° 4 | Marc-Olivier Buffat, président. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte le délai de réponse proposé par la Municipalité. |
| Motion N° 5 | Marc-Olivier Buffat, président. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte le délai de réponse proposé par la Municipalité. |
| Motion N° 11 | <u>Dino Venezia (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant : |
| Amendement Dépôt | <i>La Municipalité propose donc de fixer au 30 septembre 2005 [au lieu du 31 mars 2005] le délai de réponse à cette motion.</i> |
| Discussion | Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de M. Dino Venezia. |
| Motion N° 24 | Marc-Olivier Buffat, président. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte le délai de réponse proposé par la Municipalité. |
| Motion N° 42 | Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Marc-Olivier Buffat, président. |
| Vote | Le Conseil, au vote, refuse le délai de réponse proposé par la Municipalité. |
| Motion N° 55 | Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. |
| Discussion générale | Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic. |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte les conclusions amendées du rapport N° 2004/1, <u>soit, décide</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1. d'accepter les nouveaux délais proposés par la Municipalité pour les motions N^{os} 1 à 10, 12 à 41, 43 à 68, ainsi que pour les projets de règlement N^{os} 1 à 7 ; 2. de refuser les délais proposés par la Municipalité pour les motions N^{os} 11 et 42 ; 3. d'inviter la Municipalité à proposer un nouveau délai pour la motion N° 42 qu'elle serait susceptible de respecter ; 4. de prolonger le délai de réponse de la motion N° 11 au 30 septembre 2005. |

| | |
|---|---|
| Motion | de M ^{me} Isabelle Truan (Lib.) pour une vraie politique du logement, fondée sur les moyens dont dispose actuellement la Commune. |
| Discussion préalable | Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Jean-Pierre Bébox (Rad.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. |
| Motion | de M ^{me} Solange Peters (Soc.) demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants (« local d'injection ») en ville de Lausanne. |
| Discussion préalable | Solange Peters (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Alma Bucher (VDC), Pierre Payot (POP), Solange Peters (Soc.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. |
| Motion | de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz ? » |
| Discussion préalable | Julian Thomas Hottinger (Les Verts). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. |
| Interpellation Développement | Andrea Eggli (POP) développe son interpellation urgente intitulée : « Un café-féminité sans autorisation à Lausanne ? » |
| Réponse municipale | Daniel Brélaz, syndic. |
| Discussion | Sylvie Freymond (Les Verts), <u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante : |
| Résolution Dépôt | <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe à nouveau les tenanciers de restaurants quant aux autorisations nécessaires et leur demande d'être plus vigilants quant aux responsables des locations de leurs salles.</i> |
| Discussion | Daniel Brélaz, syndic, Sylvie Freymond (Les Verts). |
| Vote | Le Conseil, au vote, accepte la résolution de M ^{me} Andrea Eggli (POP). |
| Interpellation | de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : « Mais que fait donc l'Inspection communale du travail ? » |
| Discussion | <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose la résolution suivante : |

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse des statistiques concernant le nombre d'interventions effectuées chaque année, dans quel secteur, de quels types d'infractions sont constatées ou non constatées, et sur la base de cela quelles suites sont données. Il souhaite également que la Municipalité renseigne le Conseil par le biais du rapport de gestion.

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Françoise Longchamp (Lib.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Françoise Longchamp (Lib.).

Vote

Le Conseil, par 32 non, 28 oui et 10 abstentions, **refuse** la résolution de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.).

Interpellation

de M^{me} Adèle Thorens (les Verts) : « Qu'en est-il du projet d'implantation d'un parking-relais dans la zone de la Maladière-Bourdonnette ? »

Discussion

Adèle Thorens (Les Verts), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine toutes les possibilités envisageables pour trouver un site permettant la création d'un P+R dans la zone du sud-ouest lausannois, y compris dans le cadre de l'éventuel déclassement du tronçon autoroutier Maladière, ou encore en suscitant si nécessaire une collaboration intercommunale.

Discussion

Claude Bonnard (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, par 37 oui, 24 non et 12 abstentions, **adopte** la résolution de M^{me} Adèle Thorens (les Verts).

Discours

M. Maurice Calame, président, prononce son discours de clôture.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....